

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 7 Février 2019

OL/DP/CA

Compte rendu

--- oOo ---

Date convocation : 01/02/2019

Nombre de conseillers en exercices : **39**

L'an deux mille dix-neuf, le sept février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GÉRARD, Maire**.

Étaient présents :

Bernard GÉRARD, Sophie ROCHER, Pascal LHERBIER, Catherine JONCQUEZ, Joëlle LONGUEVAL, Didier ELLART, Françoise GOUBE, Alain CHASTAN, Pierre VERLEY, Jean-Louis MUNCH, Loïc CATHELAIN, Andrée LAMOTTE, Christine MASSY, François ROCHET, Pascale POLLET, Pascale HUBERT, Patrice ADJIBI, Luigi CICÉRO, Marie-Pierre JANSSENS, Nicolas PAPIACHVILI, Bénédicte GEFFROY, Pierre-Alain AUBERGER, René HODEN, Éric GILLET, Annie DELOBEL-FENAERT, Didier LEMAITRE, Patricia DEFRANCE, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, MARC DELEURY, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE, Julien BUISINE

Étaient excusés :

Françoise EULRY-HENNEBELLE ayant donné pouvoir à Sophie ROCHER
Fanny DUPONT ayant donné pouvoir à Pascale POLLET
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Didier LEMAITRE
Arlette JACQUINOT ayant donné pouvoir à Pascal LHERBIER
Rémy VERGES ayant donné pouvoir à Alain CHASTAN
Émilie BOULET ayant donné pouvoir à Loïc CATHELAIN

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Olivier LEVREY, Jean-Maurice DERUYTER, Pascal MARTIN, Jean-Pierre MONIER, Aurélien OLIVIER, Sylvie RYCKEBOER, Juliette SINGER, Chantal BEDOY, Peggy DEPRez, Fanny GHETTEM, Christine MAHMOUDI, Aurélie SERRE, Lucie CROES, Frédéric CHAUDY, Sébastien BOURGEOIS, Xavier DELOBEL, Samuel OLIVIER, Christelle MASQUELIER, Marie CANTINEAU, Olivier WALLART, Antoine SILLANI, Jean-Claude LECLERCQ.

PREMIÈRE PARTIE

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Il propose de désigner Nicolas PAPIACHVILI comme secrétaire de séance.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre dernier**. Il est adopté à l'unanimité. En raison d'un travail conséquent, celui du 18 décembre 2018 qui est pratiquement prêt, sera transmis ultérieurement.

---oOo---

Monsieur le Maire présente les décisions municipales tout en précisant que, si elles n'appellent pas de vote, elles peuvent toujours susciter quelques explications complémentaires.

Les décisions municipales concernent le plus souvent des conventions passées pour le fonctionnement de la Mairie au quotidien et sont prises en vertu de la délibération du 29 mars 2014, reçue en Préfecture le 31 mars 2014, confiant au Maire, par délégation, les compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elles n'engagent pas de dépenses particulièrement importantes et s'inscrivent dans des politiques déjà décidées.

DÉCISIONS MUNICIPALES

COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : SOPHIE ROCHER

2018_11_N0062_DEC : MODIFICATION TARIFS BILLETTERIE SPECTACLES

2018_11_N0060_DEC : ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR GERARD GOETHALS CONCERNANT UNE COLLECTION DE DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ET L'ŒUVRE DE GEORGES BRASSENS

2018_11_N0059_DEC : CREATION D'UN TARIF DESTINE AUX MUSICIENS AMATEURS INTEGRANT LES ENSEMBLES DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

ENSEIGNEMENT, ACTIONS EDUCATIVES ET RELATIONS INTERNATIONALES : JOËLLE LONGUEVAL

2018_12_N0066_DEC : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 AUX CLASSES DE DECOUVERTE ORGANISEE PAR LA VILLE

TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE : FRANÇOISE GOUBE

2019_01_n0001_DEC : REMBOURSEMENT A LA SUITE DU SINISTRE DU 19 JUILLET 2018

2018_12_n0068_DEC : REMBOURSEMENT A LA SUITE DU SINISTRE DU 16 DECEMBRE 2017

ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES : JEAN LOUIS MUNCH

2019_01_n0003_DEC : CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT- ATTRIBUTION DES MARCHES

2019_01_n0002_DEC : REHABILITATION ET EXTENSION DES BATIMENTS DE L'ESPACE SAINT JOSEPH - ATTRIBUTION DES MARCHES

2018_12_n0067_DEC : CONSTRUCTION DU POLE CULTUREL "PONT DES ARTS" : LOTS 2 A 14

2018_12_n0065_DEC : FOURNITURE DES VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL : 2EME PROCEDURE - LOT 1 - CONCLUSION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE

L'ensemble de ces décisions municipales est transmis à la Préfecture du Nord

--- oOo ---

Monsieur le Maire : *«Je demande au Conseil Municipal la possibilité, comme le prévoit l'article 15 du règlement intérieur, d'inscrire à l'ordre du jour, deux nouveaux rapports. Il s'agit d'un premier rapport concernant l'Olympique Marcquois Rugby pour une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de l'équipe sénior masculine au championnat Fédérale 2 pour la saison 2018/2019 et le deuxième rapport concerne une motion du Conseil Municipal appelant à corriger la desserte en bus de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Y-a-t-il des oppositions à ce que ces deux questions soient portées à l'ordre du jour ? Pas d'observation, nous en débattons.*

Le premier dossier à l'ordre du jour concerne le vote du budget primitif principal de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Je passe la parole à Monsieur Pascal LHERBIER, adjoint chargé des finances de la Ville de Marcq-en-Baroeul».

➤ **Intervention de Monsieur LHERBIER :** *«Monsieur le Maire, mes chers collègues, Le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Une nouvelle fois, notre politique budgétaire devra faire face aux incertitudes légales, hier une baisse drastique de la DGF et aujourd'hui la loi de finances 2019, sans oublier la réforme de la fiscalité locale annoncée par le Gouvernement au premier semestre 2019. C'est le contexte dans lequel le dernier budget de la mandature vous est présenté.*

La stratégie mise en place depuis 2014 avec constance est fondée sur :

- la sobriété des dépenses de fonctionnement,*
- la baisse de la fiscalité directe locale*
- et cette année, un ambitieux plan d'investissement au service de l'amélioration de la qualité de vie.*

Cette stratégie sera poursuivie en 2019 et en 2020. En effet, le dernier budget de la mandature durera 16 à 18 mois.

Nous nous sommes assignés ces objectifs pour tenir nos engagements vis-à-vis des Marcquois tant en termes de réalisation du programme de mandature que de gestion budgétaire saine, sans endettement, avec une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, en baissant la fiscalité.

Avec ce dernier budget de la mandature

**Nous maintenons
l'orientation budgétaire
de notre politique municipale:**

- **Encore mieux servir les Marcquois,**
- **Construire la Ville de demain,**
- **Continuer à embellir la Ville d'aujourd'hui,**

**Malgré beaucoup d'incertitudes, nous confirmons
notre stratégie budgétaire constante et nous
poursuivons :**

- **la baisse de la fiscalité:**
avec une baisse de 3% du taux municipal
de la taxe foncière bâtie,
- **un service public de qualité,**
- **un programme d'investissement très ambitieux,**
- **Zéro endettement,**

En 2019, nous poursuivons :

- *la baisse de la fiscalité, avec une baisse de 3% du taux municipal de la taxe foncière bâtie,*
- *un service public de qualité,*
- *un programme d'investissement très ambitieux,*
- *et toujours zéro endettement.*

La Ville poursuit la mise en œuvre de son programme de mandature grâce à une stratégie budgétaire claire, sérieuse et constante

2019 sera une année de concrétisation de nombreux projets et de réalisation d'équipements.

- *de nouvelles autorisations de programme pour environ 22 M€ seront proposées pour achever le programme d'investissement de la mandature.*
- *100K€ seront consacrés au budget participatif qui permettront aux Marcquois de décider directement des projets déployés sur leur territoire.*

Malgré ce contexte compliqué, la Ville poursuivra la mise en œuvre de son programme grâce à une stratégie budgétaire claire, sérieuse et constante. 2019 sera une année de concrétisation de nombreux projets et de réalisations d'équipements avec :

- *22 M€ d'investissement pour achever le programme de la mandature*
- *100 K€ seront consacrés au budget participatif qui permettront aux Marcquois de décider directement des projets déployés sur leur territoire.*

Cette stratégie d'investissement, qui permet de conforter le patrimoine de notre collectivité, est essentielle pour moderniser les équipements et les services publics Marcquois.

Cet effort d'investissement n'a pas remis en cause les promesses :

- *de baisser les taux d'impôts directs locaux,*
- *de dégager un autofinancement adapté à nos besoins,*
- *de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement,*
- *de placer l'usager des services publics Marcquois au cœur de notre action,*
- *de rechercher en permanence des recettes, hors fiscalité directe locale*

Présentation générale du Budget Primitif 2019

Budget principal	
Fonctionnement	44 370 809
Investissement	22 596 360
Total	66 967 170

Budget annexe HAD	
Fonctionnement	772 900
Investissement	5 787 850
Total	6 560 750

Budget consolidé	
Fonctionnement	45 143 709
Investissement	22 711 770*
Total	67 855 479

* Nous avons neutralisé le transfert de flux financier entre les deux budgets dans le cadre du financement des investissements entre les budgets Ville et HAD (5 672 440€).

Je vous présente la consolidation des deux budgets à porter à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement.

Le budget principal s'équilibre à 66,9 M € c'est-à-dire un budget record. 44,4 M € en fonctionnement et 22,5 M € en investissement.

Le budget annexe hippodrome et activités diverses (HAD) s'équilibre à 6,5M €, 772 K € en fonctionnement et 5,8 M € en investissement.

L'ensemble des deux budgets consolidés s'équilibre à 67,85 M €, 45 M € en fonctionnement et 22,7 M € en investissement, après neutralisation des transferts entre les deux budgets.

Structure budgétaire du Budget Principal

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de Fonctionnement	44 370 809 €	Recettes de Fonctionnement	44 370 809 €
Dont: Dépenses Réelles de Fonct	39 864 789 €	Dont: Recettes Réelles de Fonct	44 349 809
Dont : Autofinancement	4 506 020 €	Dont : Opération d'ordre	21 000
Dépenses d'Investissement	22 596 360 €	Recettes d'Investissement	22 596 360 €
Dont: Dépenses d'équipement	22 559 860.39	Dont: financement d'équilibre	8 983 740
Dont: Rb d'Emprunt	0	Dont : Cession immobilière	6 000 000
Dont: Opérations d'ordre	36 300.00	Dont: Dotations et fonds divers	3 091 100
Dont: Dépôt de cautionnement	200.00	Dont : Autofinancement	4 506 020
		Dont: Opération d'ordre et autres	15 300
		Dont : Dépôt de cautionnement	200
Total des Dépenses	66 967 170 €	Total des Recettes	66 967 170 €

Prenons maintenant connaissance de la structure budgétaire du budget principal de la Ville.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 66,9 M €.

La section de fonctionnement représente 44,4 M € dont 39,9 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4,5 M € d'autofinancement, qui seront transférés en recette d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 22,6 M €.

Budget Primitif 2019

section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	9 201 283.00	Produits des services	3 104 710.00
Frais de Personnel	26 155 399.00	Impôts et Taxes	35 264 181.00
Autres Charges	3 739 579.32	Dotations et Participations	5 033 532.65
Charges Financières	00.00	Autres Produits	712 173.00
Charges Exceptionnelles	768 528.33	Produits exceptionnels	235 213.00
Total Dépenses Réelles (DRF)	39 864 789.65	Total Recettes Réelles (RRF)	44 349 809.65
Autofinancement	4 506 020.00	Opération d'ordre	21 000.00
TOTAL	44 370 809.65	TOTAL	44 370 809.65

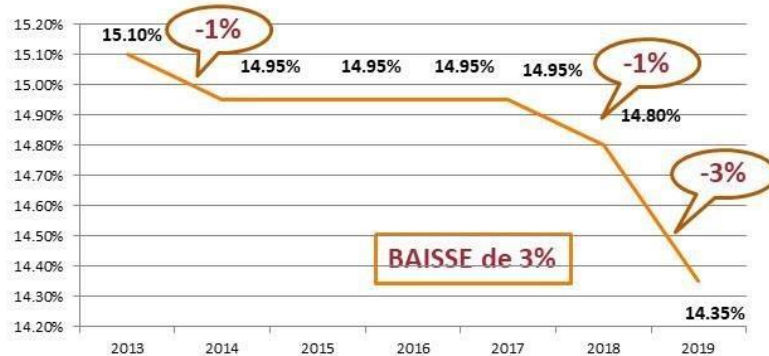
Les recettes réelles de fonctionnement concernent principalement les impôts et de taxes que perçoit la Ville : 23 M € de recettes fiscales directes et 12,3 M € de recettes fiscales indirectes dont la DMTO (droits de mutation à titre onéreux) à 2,4 M €, en progression de 300 K € par rapport à l'année dernière. La dotation de compensation de la taxe d'habitation est dorénavant à 994 K € ; elle ne cesse de progresser.

La ligne dotation et participation est marquée par une baisse de la DGF de 125 K €, la perte des recettes des contrats aidés de 205 K €. Ces pertes sont contrebalancées par une progression de 200 K € des recettes de la CAF suite à la reprise de la crèche en régie et la forte progression de la dotation de compensation de taxe d'habitation notamment sur l'exonération de certaines catégories de personnes dont les veuves et veufs.

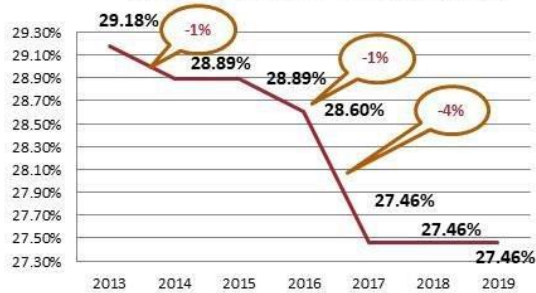
Quant aux dépenses réelles de fonctionnement d'un montant total de 39,9 M €, elles sont affectées pour les deux tiers à la rémunération du personnel et, pour le reste, elles sont affectées aux charges à caractère général et aux subventions. A noter, l'inexistence des charges financières résultant de notre désendettement total depuis déjà quelques années.

Poursuite de la baisse des taux des impôts

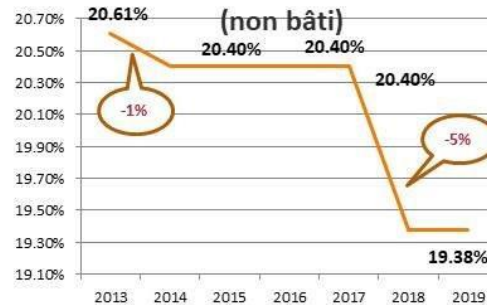
Taux de la taxe foncière (bâti)



Taux de la taxe d'habitation



Taux de la taxe foncière (non bâti)



Pour la fiscalité, nous poursuivrons la baisse des impôts locaux.

Après les baisses de l'année dernière, nous baissions, une nouvelle fois, la taxe foncière bâtie. Il est proposé de :

- *diminuer de 3% le taux de la taxe foncière bâtie*
- *le taux de la taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière non bâti n'augmentent pas.*
- *Les produits attendus de la fiscalité s'élèvent à 23 M€.*

Dès lors, vous aurez à vous prononcer par délibération sur les taux de fiscalité 2019 qui seront désormais fixés à :

- *27,46 % pour la taxe d'habitation*
- *14,35 % pour le foncier bâti*
- *19,38 % pour le foncier non bâti*

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

	BP 2018	BP 2019	Evol BP 2018/2019
Charges à Caractère Général	8 902 646€	9 201 283€	3.4%
Frais de Personnel	25 567 350€	26 155 399€	2.3% dont 1.5% pour la reprise de la crèche familiale
Autres Charges	3 787 461€	3 739 579€	-1.3%
Charges Financières	0€	0€	0%
Charges Exceptionnelles	568 733€	768 528€	35.1%
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 826 191€	39 864 789€	2.7%
Autofinancement	4 506 020€	4 506 020€	0%
TOTAL DEPENSES	43 332 211€	44 370 809€	2.4%

Maintenant, nous allons étudier l'évolution des dépenses de fonctionnement qui progresse de 2,4 % en global. Parmi les augmentations, nous constatons :

- *une évolution des charges à caractère général de 298 K € (+3,4%),*
- *une progression des frais de personnel de 588 K € qui représente 2,3% d'augmentation qui inclut 360 K € soit 1,5% pour la reprise de la crèche familiale en régie pour s'établir à 26,155 M € donc, il reste 0,8% pour le glissement vieillesse technicité (GVT) qui est la réelle augmentation de la masse salariale encore maîtrisée cette année.*

Les charges exceptionnelles progressent par une reconduction de la prime vélo et une enveloppe supplémentaire pour les soutiens aux commerçants de 100K€ en 2019. Je vous rappelle qu'il est prévu que cette enveloppe soit reconduite pendant quatre années après. Nous pouvons souligner le maintien de notre autofinancement qui reste stable à 4,5 M€.

La Structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	22 559 860 €	Autofinancement	4 506 020€
Dont Immobilisations Incorporelles	373 500€	Dotations et fonds divers	3 106 600€
Dont Subventions d'équipement	5 822 440€	Cessions	6 000 000€
Dont Immobilisations Corporelles	4 540 920€	Ressources propres: 60%	13 612 620€
Dont Immobilisations en cours	11 823 000€	Financement d'équilibre	8 983 740€
Remboursement d'emprunt	0€	TOTAL	22 596 360€
Opérations d'ordre	36 500€		
TOTAL	22 596 360€		

Il vous est maintenant présenté la structure budgétaire d'investissement, à savoir, un équilibre de la section à 22,6 M €. Le fait de n'avoir plus de remboursement d'emprunt, nous permet d'investir encore plus cette année.

En recette, nous retrouvons les 4,5 M € d'autofinancement, des cessions pour 6 M€, les dotations aux subventions pour 3,1M € et un financement d'équilibre de 8,9 M €. J'y reviens dans un instant.

Zéro dette depuis le 1^{er} janvier 2017



La Ville n'a plus aucune dette et ne compte pas s'endetter en 2019.

Comment finance-t-on les investissements?

Calcul de l'épargne nette	
Recettes de Fonctionnement	44 370 809€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 39 864 789€
= Autofinancement Brut	4 506 020€
- Remboursement du Capital des emprunts	- 0 €
- Autres dépenses	- 36 500€
= Autofinancement Net	4 469 520 €

Le financement des dépenses d'équipement	
L'autofinancement net	4 469 520€
Cessions	6 000 000€
Dotations et fonds divers	3 106 600€
Ressources propres: 60%	13 576 120€
Financement d'équilibre	8 983 740€
TOTAL	22 559 860€

Différence entre les Recettes et les Dépenses de la section de fonctionnement.
Ventes immobilières déjà réalisées. Elles sont sur un compte d'attente à la Trésorerie et ne peuvent être utilisées qu'en investissement.
Subventions, FCTVA, Taxe d'aménagement...
Affichage d'un emprunt pour équilibrer la Section d'investissement.

Comme vous pouvez l'observer, les 22,6 M € de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

- Un autofinancement net de 4,5 M € qui représente 20 % de nos recettes. C'est la différence entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.
- Les cessions pour 6 M € qui représentent 26% de nos recettes d'investissement. Nous les avons déjà en caisse à la trésorerie. Nous les avons laissés sur un compte d'attente pour financer les projets importants au moins supérieurs à 6 M € voire 10 M € puisque l'autofinancement étant constant à 4 M € et ses cessions représentant 10 M €, il fallait au moins investir pour 10M €. Il y a un principe, c'est que l'argent des cessions ne peut servir qu'aux investissements et c'est ce que nous faisons cette année.
- Les dotations et fonds divers pour 3,1 M €, soit 14% de nos recettes (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement).

A ce stade, 60% de nos investissements sont donc financés par nos ressources propres. Nous affichons donc un financement d'équilibre de la section d'investissement de 8,9 M €, qui sera annulé en juin au moment de la confirmation du résultat du compte administratif 2018 où, en fait, nous aurons la possibilité d'intégrer ces 8,9 M €. C'est un emprunt que l'on se fait à nous-mêmes.

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2019

La réalisation de trois grands chantiers :

- le Pont des Arts
- l'Espace Saint-Joseph
- la Crèche du Buisson

Rendre notre Ville encore plus sûre

Continuer à renforcer notre action en matière de prévention et de sécurité.

Une offre culturelle en constante évolution

Développer une politique culturelle créative et innovante, à la fois plus proche des publics et connectée aux projets du territoire.

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2019

La poursuite d'actions de promotion des artisans-commerçants et d'actions en faveur de l'emploi

- Le lancement d'un programme de 500 K€ sur 5 ans, afin d'aider les commerçants et artisans lors de travaux (100K€ en 2019).
- L'organisation de nouveaux événements en faveur des artisans-commerçants

La promotion du sport pour tous

La sensibilisation à la santé

Une politique éducative ambitieuse confirmée,

- Un patrimoine scolaire modernisé
- Un service de restauration innovant

Des événements et des rendez-vous pour favoriser le vivre ensemble

Des politiques publiques municipales ambitieuses pour 2019

Une politique familiale encore plus dynamique,

- Développement des modes de garde pour la petite enfance, dont une nouvelle crèche dans le quartier du Buisson et la reprise de la crèche familiale,

Un CCAS toujours plus proche des problématiques sociales

- Les projets collectifs pour mieux accompagner

Des seniors actifs dans la Ville et à accompagner

Un cadre de vie renforcé

- Poursuite des mises aux normes PMR
- Poursuite des travaux sur la voirie (éclairage, espaces verts..)
- Favoriser de nouvelles mobilités
- Création d'un budget participatif
(1/3 budget de fonctionnement et 2/3 budget d'investissement)

Des politiques publiques municipales ambitieuses

Transformer notre modèle de développement vers une société bas carbone, l'échelon local est déterminant pour la transition énergétique et la croissance verte

En renforçant notre politique de développement durable et d'économie circulaire avec notamment la mobilité, qui constitue un enjeu majeur.

Nos objectifs:

- Poursuivre et accentuer les opérations « Défi Familles Zéro Déchet ».
- Faciliter le déplacement de l'ensemble des usagers, quels qu'ils soient,
 - Sur le plan routier : privilégier la fluidité pour limiter les effets de serre, et optimiser le stationnement pour faciliter l'accès aux commerces et aux habitations des riverains,
 - Encourager les modes de déplacement « doux », tels que les deux-roues, avec la création d'espaces dédiés et des espaces de stationnement spécifiques et adaptés,
 - 2019 sera marquée par le retour de la prime vélo avec un budget de 140K€,
 - Les déplacements partagés, tels que co-voiturage sous toutes ses formes, notamment de proximité, seront privilégiés pour permettre un usage du domaine public « revisité ».
 - En lien avec la MEL, l'aménagement des parkings-relais sera mise en œuvre.

Enfin, l'enjeu de la transition énergétique et de la croissance verte se joue au niveau local également. Nos actions sont et seront déterminantes pour réduire les émissions de carbones et gaz à effet de serre. En 2019, nous continuerons à renforcer notre politique de développement durable et d'économie circulaire, avec notamment :

- *la poursuite et l'accentuation des opérations «défi famille zéro déchet» qui fonctionne très bien à Marcq-en-Baroeul,*
- *la volonté de faciliter le déplacement de l'ensemble des usagers, quels qu'ils soient.*

Sur le plan routier, nous voulons privilégier la fluidité pour limiter les effets de serre et optimiser le stationnement pour faciliter l'accès aux commerces et aux habitations des riverains ; encourager les modes de déplacement dit «doux», tels que les deux-roues avec la création d'espaces dédiés et des espaces de stationnement spécifiques et adaptés. 2019, comme je l'ai dit tout à l'heure, sera marqué par le retour de la prime vélo avec un budget de 140K€. Ouvrir les déplacements partagés, tels que co-voiturage sous toutes ses formes, notamment de proximité, seront privilégiés pour permettre un usage du domaine public «revisité». Enfin, en lien avec la MEL, l'aménagement de parkings-relais sera mise en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur LHERBIER : *«J'ouvre le débat et je propose à ceux qui l'ont demandé d'avoir la parole. Madame Martine ROUSSEL, vous souhaitez commencer.*

➤Intervention de Madame ROUSSEL-VANHEE : *«Dans la discussion l'an dernier du budget primitif 2018, vous m'aviez reproché une intervention macro voire macron économique. J'aurai beaucoup de difficultés à faire autrement ce soir à propos du budget 2019, puisque les incertitudes quant à la politique nationale demeurent et que les perspectives locales n'ont pas changé.*

Je ne souhaite pas me répéter, bien que quelques fois, il vaut mieux se répéter que de se contredire, d'autant que j'ai déjà évoqué largement la situation dans laquelle nous nous trouvons à propos du débat sur les orientations budgétaires. Je ne reviendrai donc pas sur le contexte national même si les incertitudes sont encore plus grandes quant à l'avenir immédiat. Je pense notamment au retour, proposé du jour au lendemain, des fameux contrats aidés dans les associations que vient de promettre le Président. Je pense encore à la taxe d'habitation, aux réglementations touchant les collectivités territoriales, au développement durable, à l'économie circulaire etc... pour ne prendre que ce qui a été annoncé et peut toucher directement notre commune.

Je reviendrai par contre, en ce qui concerne votre budget, sur la volonté que vous affichez de garantir une part importante de celui-ci par l'autofinancement. Si je me réfère au dernier compte administratif, nous disposons déjà d'un large matelas. Cette année, en outre, nous découvrons des cessions immobilières issues de ventes antérieures qui s'élèvent à la coquette somme de 6 millions d'euros. Effectivement, il y a largement de quoi assurer les investissements pour la dernière année de la mandature. Vous y ajoutez l'autofinancement prélevé sur le fonctionnement pour un montant qui dépasse 4,5 millions d'euros.

Vous pouvez vous féliciter de la gestion rigoureuse qui vous permet ces économies mais permettez-moi de penser qu'elles se font malgré tout au détriment de quelque chose. 4,5 millions d'euros en moins sur ce qui est destiné au fonctionnement, c'est moins dans les dépenses de personnel, personnel considéré toujours comme un coût, alors qu'il est une richesse. L'externalisation de certains services, le recours à la concession de service public pour la prochaine crèche aurait pu être évité, pour ne citer que ces exemples.

C'est aussi des contraintes qui auraient pu être desserrées dans la politique municipale à l'égard par exemple des séniors : je pense à la boîte de chocolats comme colis de Noël.

C'est aussi l'action sociale, la politique en faveur du logement y compris privé, permettant à chacun de s'inscrire dans la nécessaire transition énergétique qui aurait pu être élaborée comme pour la prime vélo ou la rénovation des façades.

Si l'équilibre du budget s'en trouve compromis au détriment des investissements programmés, la compensation pouvait se trouver dans notre matelas mais aussi et pourquoi pas même si vous ne le souhaitez pas, nous n'aurions pas grevé l'avenir de nos enfants, nous aurions pu recourir à un emprunt modeste, d'autant que les taux très bas aujourd'hui, ne dureront pas éternellement. Comme tous les ans, je redis ici que certains chapitres du budget me conviennent mais dans sa philosophie globale, il ne m'est pas possible de l'approuver. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL et passe la parole à Monsieur BUISINE : *« Vous intervenez donc pour le Rassemblement National maintenant, c'est cela ? »*

➤ Intervention de Monsieur BUISINE : *« Oui. Tout à fait. Votre budget que vient de présenter Monsieur LHERBIER appelle bon nombre d'observations. Je vais essayer de faire court pour vous faire part de quelques désaccords et de questions qui sont avant tout celles des habitants de notre commune que je rencontre.*

Sur le contexte, vous dites que notre pays est sur un chemin de crête. Rappelez-vous, c'est ce que vous avez dit lors de vos vœux aux acteurs économiques et que tout cela vous inquiète. Figurez-vous que nous aussi. Mais le problème que nous connaissons ne date pas de Monsieur MACRON qui les a certes accentués, ni de Monsieur HOLLANDE. Ils existaient déjà en 2007 et le Président de l'époque que vous appréciez tant, non seulement ne les a pas résolus mais les a encore enfoncés. Alors vous vous gargarisez de votre 0% de dette mais cela ne vous exonère pas de répondre aux attentes des habitants et de gérer au mieux l'argent des contribuables. Vous avez par exemple décidé de supprimer la revue de presse : pourquoi pas ? Et l'on peut d'ailleurs s'étonner qu'elle coûtait 14.000 euros par an mais vous souhaitez dépenser plus pour votre système de court-voiturage qui a déjà coûté 21.600 euros et qui ne marche visiblement pas. Est-ce vraiment la bonne gestion ? Vous ne souhaitez pas non plus visiblement économiser sur les nombreux repas et autres apéritifs dînatoires. Il serait intéressant de savoir combien cela coûte réellement aux contribuables. Vous pouvez nous le dire ? On ne voit pas non plus dans budget, la reconstruction de la passerelle, c'est quelque chose dont on me parle souvent.

Cela va peut-être vous étonner que des personnes viennent nous voir ou nous écrivent à nous, l'opposition, pour évoquer pas mal de problèmes mais c'est sans doute parce que vous n'y répondez pas. De la même manière, quand nous voyons la situation de notre Ville, quelle est votre ambition en matière de logements ? Alors, je sais que vous allez vous défaire sur la Métropole. Eh bien, puisque nous parlons des réponses aux attentes des habitants, ce qui est quand même le premier objectif d'un budget et que pas mal de compétences sont gérées par la Métropole, je souhaiterais m'adresser aussi au Vice-Président de la MEL que vous êtes.

Tout d'abord, quand en aura-t-on vraiment pour notre argent concernant la taxe sur les ordures ménagères ? Son taux est voté par la Métropole mais vu le montant élevé de cette taxe, les habitants attendent un meilleur service.

Second point essentiel, pour les habitants, et qui est en lien aussi avec notre budget car nous avons des flux financiers avec la Métropole, c'est celui des transports. Monsieur le Maire, vous faites l'étonné sur les réseaux sociaux concernant le changement des lignes de bus. Vous dites même : « en ma qualité de Maire, j'ai fait de la démocratie participative une priorité et cela dans toutes les thématiques ». On se demande donc pourquoi vous n'avez pas écouté les habitants sur ce sujet et pourquoi la MEL ne l'a pas fait non plus. Lors du dernier Conseil Municipal, Madame GOUBE disait que non, il n'y aurait pas de suppression de lignes. Eh bien, allez sur le terrain pour constater le nombre de lignes qui n'existent plus et pas que sur Marcq. Je rappelle que l'appel d'offres de la MEL parlait d'optimisation et non de réduction de lignes. De quelle optimisation parle-t-on ? Lors de la délibération du 15 décembre 2017, le Groupe du GIDEC, dont vous faites partie, s'est prononcé pour la nouvelle DSP de transports publics malgré une diminution identifiée de 10% de l'offre de bus actuel. Si la préoccupation de votre groupe n'avait pas été le retour à l'équilibre financier du prestataire par, entre autre, la diminution de l'offre de bus, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Il est fort dommage que vous ayez attendu un an et le lancement effectif de cette nouvelle offre pour interpellier le Président de la MEL à ce sujet, visiblement sans effet d'ailleurs. Alors en conclusion, Monsieur le Maire, je constate que votre budget comporte des dépenses contestables, que certains investissements nécessaires aux habitants n'y figurent pas, qu'il manque une véritable ambition sur le commerce ou le logement et que parallèlement, nous avons une dégradation de la qualité de service dans plusieurs domaines transférés de la Métropole. Je voterai contre ce budget. Merci.»

Monsieur le Maire : *« Madame GODDYN a demandé la parole ; vous intervenez de façon indépendante. Non pour Debout la France. »*

➤ Intervention de Madame GODDYN : *« Je remercie tout d'abord les services pour leur présentation claire et leur explication détaillée de ce budget primitif 2019. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte budgétaire contraint pour toutes les collectivités locales avec la suppression de la taxe d'habitation à l'horizon 2021. Pour le moment, cette taxe constitue toujours une recette importante pour notre commune de l'ordre de 15 millions d'euros. Elle représente 65,4% de nos recettes fiscales qui s'élèveront en 2019 à plus de 23 millions d'euros au total. Il semblerait que la compensation à l'euro près de l'Etat de la taxe d'habitation soit maintenue dans le principe mais qu'elle soit gelée au niveau de la taxe d'habitation de l'année 2017.*

Malgré cette incertitude, on constate des recettes fiscales toujours en hausse. On passe en effet de 22,87 millions d'euros en 2018 à un peu plus de 23 millions d'euros en 2019, soit une augmentation estimée à 162.934 euros par les services. Cette augmentation est due à des droits de mutation à titre onéreux dynamique avec 2,4 millions d'euros prévu en 2019, ce qui confirme l'attractivité de notre commune et une valorisation de base fiscale de 2,2% même si elle est en partie compensée par une baisse des taux de la taxe foncière.

Du côté des dotations de l'Etat, la baisse de la dotation globale de fonctionnement continue malheureusement. Cette dotation n'est plus désormais que de 2,12 millions d'euros en 2019 contre 4,97 millions d'euros en 2013, année de la première baisse de la DGF. Toutefois, cette baisse est comme chaque année compensée par d'autres dotations et participations telle que la participation de la CAF et d'autres dotations. On constate ainsi que l'ensemble des dotations et participations passent de 4,87 millions d'euros en 2018 à plus de 5 millions d'euros en 2019. Au final, les recettes de notre commune augmentent aussi bien sur le plan fiscal que sur le plan des dotations et participations.

Dès lors, les craintes exprimées dans le document sur ce sujet ne se justifient pas plus cette année que les années précédentes. Ce qui se comprend plus, c'est effectivement une nouvelle baisse des impôts, en l'occurrence de 3% sur le taux de la taxe foncière sur le bâti. Cette baisse pour positive qu'elle soit vis-à-vis des propriétaires, déséquilibre encore la charge de l'impôt dans notre commune puisque la fiscalité pèse avant tout sur les locataires ce que je déplore chaque année. Vous me répondrez et c'est compréhensible que l'Etat va calculer la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les taux de 2017 ; ainsi toute baisse de la taxe d'habitation aujourd'hui réduirait la compensation de l'Etat pour tous les exercices futurs. C'est un vrai problème pour notre commune qui se trouve ainsi privée de la possibilité de pouvoir baisser le taux de la taxe d'habitation. C'est aussi vrai d'ailleurs pour toutes les communes de France ce qui fait que l'Etat a, une fois de plus, réussi à priver les communes de leur autonomie fiscale.

Sur le plan des dépenses, le budget 2019 est particulièrement orienté sur les investissements. Notre commune prévoit ainsi 22,5 millions d'euros contre 8,8 millions d'euros en 2018. L'endettement étant nul, ces investissements sont réalisés par des ressources propres et un autofinancement de l'ordre de 4,5 millions d'euros comme l'année dernière. La nouveauté c'est que 58% de ces investissements sont affectés en priorité à la culture avec notamment les projets du Pont des Arts, Place Doumer.

Sur les dépenses consacrées à la culture, le cinéma Doumer devrait coûter 6,2 millions d'euros en 2019 qui seraient complétés par 4 millions d'euros en 2020. On atteindrait ainsi 10 millions d'euros. Je rappelle que l'estimation originelle de ce projet était de 5,6 millions d'euros. Elle semble augmenter d'une année sur l'autre. On peut donc légitimement s'inquiéter du prix final de cet équipement d'autant que les frais de fonctionnement ne peuvent pas vraiment être connus à l'heure actuelle. Je pense qu'il faut être prudent sur les estimations de la fréquentation de ce cinéma. Elle devrait selon vous doubler, mais la fréquentation en France des cinémas a baissé de 4,25% en 2018 pour la deuxième année consécutive. Je reste donc très réservée par rapport à cet investissement. Je suis au contraire favorable à celui sur l'Espace Saint Joseph et au financement de la crèche Schuman dans le quartier du Buisson. Enfin, en dehors des investissements, il faut aussi relever que les dépenses de fonctionnement donnent lieu à un satisfecit un peu rapide sur le document budgétaire.

Pourtant avec 44,3 millions d'euros de dépenses de fonctionnement en 2019 contre 43,3 millions d'euros en 2018, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2,4% et ceci malgré votre volonté de les contenir par exemple par la mutualisation. Les charges à caractère général augmentent de 3,4% pour atteindre 9,2 millions d'euros en 2019 contre 8,2 millions d'euros en 2018. Je prends note que cette augmentation serait due en partie aux augmentations du budget participatif, de la formation et des prestations externes compensant en partie la perte des contrats aidés. Sur les dépenses de personnel, elles augmentent de 2,3% passant de 25,57 millions d'euros en 2018 à 26,15 millions d'euros en 2019 ce qui fait tout de même presque 590.000 euros de plus d'une année sur l'autre. Là encore, la reprise en régie de la crèche familiale, le glissement vieillesse technicité et surtout l'embauche d'agents précaires avec la plupart des contrats aidés rendait prévisible cette augmentation. Sur le glissement vieillesse technicité, nous ne pouvons rien et je suis favorable à la reprise en régie ou à l'embauche d'agents précaires. Cela signifie aussi que lors du prochain budget, les dépenses de fonctionnement hors GVT devront obligatoirement être stabilisées. C'est en tout cas mon souhait au regard du faible taux de croissance et des incertitudes sur les compensations par l'Etat de la taxe d'habitation. Enfin, il faut garder en tête que les embauches d'emploi précaire ou de reprise en régie vont donner lieu aussi à des glissements GVT dans les années qui viennent. Nous devons donc rester vigilants sur les dépenses de personnel dont on sait qu'elles sont difficiles à contenir.

Pour conclure sur ce budget primitif 2019, je constate la bonne santé financière de notre commune. Je regrette une nouvelle fois que cette bonne santé ne se traduise pas par une baisse de la taxe d'habitation même si j'ai bien conscience qu'elle s'explique en partie par la décision de l'Etat et je ne peux adhérer au dérapage des investissements sur Doumer. Je ne voterai donc pas en faveur de ce budget. Je vous remercie.»

➤ Intervention de Monsieur TONNEL : *«Une fois encore, nous débiterons notre intervention par des remerciements. Merci Monsieur LHERBIER, adjoint aux finances et merci Monsieur MONIER, directeur des finances, pour la présentation fournie et les réponses à nos questions lors de la commission. Le budget primitif 2019 prévoit pour cette année une baisse de 3% pour le seul taux municipal de la taxe foncière. C'est un geste qu'il convient de souligner même si au final, la Ville ne fait pas un très gros effort.*

En effet, les Marcquois le constateront eux-mêmes sur leur feuille d'imposition, il ne s'agit pas d'une baisse de 3% de leur imposition mais d'une baisse de 3% du taux de leur imposition, soit une baisse réelle de 0,83% en prenant l'exemple d'un ménage Marcquois type. Par l'augmentation naturelle des bases, rappelons qu'il s'agira de 2,2% en 2019 et l'inscription de rôles supplémentaires. Du fait de nombreuses constructions nouvelles, notre commune percevra cette année encore plus que l'année dernière, et les impôts fonciers continueront à augmenter cette année pour les Marcquois. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont toujours une source importante de croissance. Ils sont une dynamique financière pour notre commune. Bien sûr, notre Ville est attractive, c'est un fait mais il faut aussi tenir compte, dans notre analyse, des mutations professionnelles nombreuses qui impactent fortement ce que l'on appelle communément les « frais de notaires ». Notre Ville change et la pyramide des âges y est également pour beaucoup. Les baisses de dotations dont on a

souvent décrié ici l'importance, sont finalement bien digérées par notre commune et nous possédons encore d'importantes marges de manœuvre. Ces trois points font que nos recettes augmentent encore de plus d'un million d'euros cette année. Vous le voyez, Mesdames, Messieurs, nous sommes loin de la situation catastrophique annoncée. Les incertitudes sont presque aujourd'hui toutes levées, ce qui nous permet de commencer à voir le bout du tunnel concernant la DGF. Dans tous les cas, Marcq reste une Ville riche. Les Marcquois subiront toujours une pression fiscale forte. Ils ne demandent qu'une seule chose : qu'il y ait un juste retour des choses.

Pourtant le dogme du «zéro dette» et les investissements importants du complexe cinématographique grèveront la cagnotte amassée grâce aux efforts des Marcquois. Vous le savez bien, cette situation ne sera pas tenable dans le temps. Vous ne pourrez pas à la fois demander aux services de se serrer la ceinture indéfiniment et ne pas emprunter. Il s'agit là d'une fuite en avant qui deviendra vite une faute pour vos successeurs. L'image que vous laisserez ainsi à la postérité parlera d'elle-même. UNM pense vraiment qu'il faut adopter une autre stratégie et vite. La Ville est certes bien gérée au quotidien ; les opérations comptables ne sont pas à remettre en cause mais vos choix ne sont pas les nôtres. Les Marcquois méritent mieux que cet attentisme coupable. Comment ne pas finir mon intervention en évoquant l'erreur qu'a commise UNM, une erreur grave que je tiens particulièrement à souligner ce soir. Vous le savez depuis sa création, l'UNM a toujours mis en avant le parler-vrai et une honnêteté parfaite. C'est pourquoi je me dois de vous présenter, mes chers collègues, et au public, des excuses sincères et honnêtes. La Ville ne possède pas en effet, un matelas de 25 millions d'euros. Je me suis trompé et il faut bien l'avouer, ici, ce soir, de la manière la plus honnête qu'il soit. Comment pouvions-nous savoir que notre commune disposait sur un compte d'attente, d'une somme de plus de 6 millions d'euros depuis 2014 ? Comment pouvions-nous savoir que cette somme correspondait à la vente de terrain jamais sortie de l'actif depuis leur vente et pour lesquelles les demandes de titrage ont été rappelées chaque année par le trésorier ? L'état de notre patrimoine peut donc être considéré comme insincère. Les actifs du bilan ne reflètent pas la réalité. En terme légal, c'est peut-être permis, mais est-ce bien moral ? Si vous calculez bien comme moi, cela porte notre matelas à la somme rondelette de 31 millions d'euros.

Quelle commune dispose d'une telle trésorerie ? Conserver sur un compte d'attente plus de 6 millions d'euros, c'est du jamais vu. Le compte d'attente est par définition un compte où des sommes sont en attente d'écriture ou de pièces comptables qui ne sont pas encore parvenues au comptable ; mais attendre cinq ans pour recevoir une pièce, vous conviendrez que cela fait long.

Chez nous, en fait, ce compte sert de livret A et nous tenons ce soir à le dénoncer avec force. Pourquoi ne jamais en avoir parlé ? Pourquoi la commission des finances n'a jamais fait état de cette réserve ? En existe-t-il d'autres ? Avec cette découverte, pouvons-nous faire confiance aux chiffres qui nous sont présentés ? La question mérite d'être posée. Ce n'est pas la seule hélas. Vous l'avez compris, c'est une raison de plus pour nous pour ne pas voter le budget qui nous est présenté ce soir. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur TONNEL et passe la parole à Monsieur DELEURY :

➤ **Intervention de Monsieur DELEURY** : *«Monsieur LHERBIER, merci de votre présentation, merci aussi Monsieur MONIER ainsi qu'à votre équipe pour la préparation de ce budget primitif 2019. Budget qui devrait être, sauf si je ne m'abuse ou erreur de ma part, le dernier grand budget de ce mandat municipal, élections municipales en 2020 obligent. Il concrétise votre programme de mandature et, quelles que soient nos divergences d'appréciations, ayons cette honnêteté intellectuelle de reconnaître qu'il est porteur de quelques investissements remarquables dans les domaines de la culture, de la petite enfance ou encore de l'apprentissage et, convenons-en, dans une situation financière assainie.*

Au national, le projet de loi de finances pour 2019 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,7% et prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3%. Chiffres qui évolueront sans doute en fonction de pas en avant, de pas en arrière voire de pas de côté, effectués par le gouvernement. Effectivement, nous pouvons avoir quelques incertitudes importantes sur l'application de la loi de finances 2019.

Mais revenons, si vous le voulez-bien, au budget primitif de notre ville.

L'examen des différents ratios obligatoires pour une ville de notre taille n'appelle pas de commentaire particulier de notre part, sauf à constater l'évolution de celui concernant les dépenses d'équipement brut rapporté à la population de notre collectivité dont la valeur augmente de plus de 150 %, mais qui trouve sa justification dans le coût des équipements culturels et autres à venir.

Sur les recettes, le document remis en commission des finances est assez explicite. Aussi je ne reviendrai que sur les quelques propos que j'ai tenus en débat d'orientation budgétaire en décembre 2018. Nous avons souhaité un affichage des taux communaux en baisse et, plus précisément, celui concernant les propriétés bâties. Dont acte en ce qui concerne la baisse que vous proposez pour les propriétaires. Néanmoins, l'évolution des bases fiscales qui sont effectivement du ressort exclusif de l'Etat, risque d'en altérer l'effet pour les contribuables marcquois.

Un regret toutefois, concernant la taxe d'habitation qui concerne encore, à taux plein, 54 % de foyers marcquois. Nous n'ignorons pas la réponse que vous nous ferez, Monsieur le Maire, à l'issue de notre intervention sur ce sujet. Vous évoquerez, à juste titre, l'incertitude de la réforme de la taxe d'habitation et, bien entendu, la stabilité financière nécessaire à notre collectivité.

Certes, mais la situation financière de notre ville permettait une baisse significative. En effet, si la suppression de cette taxe est prévue à l'horizon 2020, une minoration de 2 points de fiscalité aurait permis de ramener le taux de la taxe d'habitation sous la barre des 27 %, sans pour autant mettre en péril nos finances. Nos ressources ainsi que les flux d'encaissement en attente pouvaient nous le permettre.

Par ailleurs, l'attractivité de la ville engendre d'année en année des recettes de fiscalité immobilière en croissance. En 2018, les DMTO sont estimés à plus de 3 millions d'euros ce qui subodore une fourchette transactionnelle sise entre 240 et 270 millions d'euros, ceci corroborant cette attractivité, même si pour 2019, le niveau des transactions peut effectivement marquer le pas.

Au chapitre des dépenses. Sauf en ce qui concerne les charges exceptionnelles (+35,1%), nous notons une évolution mesurée de l'ensemble des postes.

Sur les frais de personnel ou plus exactement sur la masse salariale, il est vrai que le volontarisme de la politique RH menée par la collectivité est bénéfique. Quelques marges de progrès restent toujours dans le domaine du possible sous réserve que les

agents économiques qui participent aux négociations d'ordre social aient une vision plus progressiste que conservatrice du monde dans lequel nous évoluons.

Pour les grands chantiers 2019, Pont des Arts, crèche du Buisson et espace Saint Joseph, c'est effectivement près de 8 700 000 € qui leur sont consacrés, soit plus de 38 % des opérations d'investissements. La volonté de soutenir le développement économique de proximité passe par un accompagnement qui se doit d'être soutenu. C'est avec satisfaction que nous prenons acte de l'inscription au budget de moyens conséquents à destination des commerçants et artisans de notre ville : 500 000 € sur 5 ans, ce n'est pas rien.

Un mot sur les charges de gestion courante et, en particulier, sur le montant de la subvention allouée au CCAS, 1 250 000 € qui est stable depuis plusieurs années. Nous soulignons d'ailleurs, au passage, le formidable travail que réalisent les agents de cet établissement de droit public à destination de populations fragiles ou en difficulté. Pour terminer et pour faire court, globalement ce budget porte des ingrédients qui favoriseront le développement de notre ville et nous ne ferons pas obstacle à son approbation. Merci de votre attention.»

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup, mes chers collègues. Je pense que l'ensemble des intervenants a souligné la gestion rigoureuse de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Madame ROUSSEL, vous avez effectivement rappelé au travers de votre intervention, la situation macro-économique de la France, les inquiétudes qui sont les nôtres et celles de toutes les collectivités territoriales. Vous aurez tout à l'heure à vous prononcer sur une motion de l'Association des Maires de France qui, justement, souligne l'ensemble de ces inquiétudes à la fois pour tout ce qui concerne l'urbain, le péri-urbain et le rural dans notre pays.*

Vous avez souligné, Madame ROUSSEL, qu'il y avait un autofinancement important de 4,5 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 6 millions présents sur un compte d'attente. Cela, je le rappelle, que ce soit réglé et que l'on ne soit pas dans le sketch - ce n'est pas pour vous que je dis cela, -Madame-, mais ce compte de 6 millions d'euros a été voté par tout le monde dans le compte de gestion. Tout le monde a eu connaissance de cette somme, bien évidemment, et j'ai toujours expliqué que la Ville avait les réserves suffisantes pour faire face aux investissements qui étaient prévus dans ce mandat. Personne n'a relevé ce point, parce que c'est une mesure de gestion qui honore la Ville que d'avoir une situation financière comme la nôtre. C'est tout à fait remarquable et ça n'est pas donné à toutes les villes de France. Si l'Etat, très modestement, prenait un peu exemple sur nous, ça irait peut-être mieux. Parce que, dans le fond, mes chers amis, passer de vingt millions d'euros de dettes en 2001 quand je suis devenu Maire, à 25+6 donc 31 millions d'euros de réserve aujourd'hui, c'est effectivement un travail considérable, très rigoureux, qui est effectué en lien avec la trésorerie principale.

Vous me permettez, au début de mon propos, de remercier infiniment mes services, mon directeur général, l'ensemble de ses directeurs et tout particulièrement mon directeur des finances, mon adjoint. Je peux vous assurer qu'à chaque fois que l'on peut solliciter des concours financiers autres que ceux que nous obtenions auparavant par la DGF, eh bien nous le faisons. Madame ROUSSEL, sachez que si l'on peut solliciter la CAF ou d'autres structures, on le fait et ça nous aide à financer nos investissements.

Effectivement, notre gestion est rigoureuse, non pas, Madame ROUSSEL, au détriment du personnel : avec 26 millions d'euros de dépenses de personnel cette année, le personnel augmente assez peu, de 0,8% au titre du Glissement Vieillesse Technicité, c'est-à-dire les avancements de grade, etc... Pour autant, Madame ROUSSEL, lors du dernier comité technique paritaire, je pense que l'on a donné 74 avancements de grade dans le personnel municipal. Nous avons aussi amélioré le régime indemnitaire de nos salariés de la Ville de Marcq-en-Baroeul de plus de 350 000 euros, si j'ai bonne mémoire.

Je parle sous le couvert de Monsieur CHASTAN, qui est mon adjoint au personnel. Je peux vous dire, Madame ROUSSEL, que le climat avec le personnel et les organisations syndicales est un climat respectueux et nous sommes très attachés à faire en sorte qu'il y ait, autant que faire se peut, un certain bien-être qui règne dans cette maison.

Vous m'avez reproché l'idée que l'on puisse externaliser la gestion de la future crèche. On en parlera tout à l'heure, étant donné la spécificité de cette crèche qui accueillera des enfants handicapés ; il faut un personnel spécialisé.

Je pense que les seniors dans la Ville, Madame, sont loin d'être oubliés. Il y a une politique qui ne se résume quand même pas à une boîte de chocolat, si je puis me permettre. C'est peut-être un petit peu caricatural. Je pense que vous allez, comme moi, Madame ROUSSEL, dans toutes les réunions et toutes les rencontres avec les personnes âgées : elles sont plutôt à remercier la Ville de ce qui est fait. J'y associe la majorité comme l'opposition. Je n'oublie jamais de le faire. Je pense que l'on travaille tous de la même manière. Je pense que nos aînés dans la Ville de Marcq-en-Baroeul bénéficient plutôt d'une très grande attention de la Ville.

En matière de logements, Madame ROUSSEL, je rappelle effectivement que le logement, je le dis aussi pour Monsieur BUISINE, c'est une compétence de la MEL. Ce n'est pas une compétence de la Ville. Pour autant, nous aidons énormément le logement et Monsieur MUNCH en parlera tout à l'heure. Il y a une politique très dynamique faite dans ce domaine et j'ai d'ailleurs signé, hier matin, une convention très importante avec Vilogia et le Cabinet MAES qui a été retenu pour engager la réflexion en lien avec le quartier sur la réhabilitation complète de la Briqueterie. Je pense que c'est un sujet d'une très grande importance. C'est un sujet riche sur le plan humain. C'est un sujet sur lequel on va tous s'investir fortement et nous essaierons de le faire à l'image de ce projet très réussi dont on parle assez peu qui est celui de la Résidence Lézis-Lambrecq où plus de 24 millions d'euros ont été engagés par la société Logis Métropole pour réhabiliter complètement ce quartier. Les travaux sont dans la dernière phase aujourd'hui. Ce sont des travaux qui ont été une réussite sur le plan humain. Vous savez que la Ville avait apporté un terrain qui a permis de faire une opération phasée et que tout cela s'est déroulé dans un très grand respect des uns et des autres. Donc la Ville est extrêmement attentive à tout ce qui touche au logement et n'a jamais hésité à mettre la main à la poche pour accompagner un certain nombre de projets, ce que nous continuons.

Vous dites que nous devrions peut-être recourir à un emprunt modeste. Je ne pense pas qu'il faille le faire aujourd'hui ; nous n'en avons pas besoin. Vous savez qu'il y a un emprunt qui est inscrit dans le budget mais c'est un emprunt purement descriptif puisque facial, comme on l'a déjà appelé, et en réalité, qui est compensé lorsque nous présentons le compte administratif.

C'est là où on constate la réalité des choses et, à chaque fois, cet emprunt n'est pas contracté car nous n'en avons pas besoin. Mais en tout cas, je vous remercie Madame, pour les propos que vous avez tenus, je reviendrai plus globalement sur le problème de la taxe d'habitation puisque plusieurs d'entre vous en ont parlé.

Monsieur BUISINE a rappelé, au nom du Rassemblement National, qu'effectivement, nous avons « zéro dette » et il a fait un certain nombre d'observations sur notamment le court-voiturage. Moi, je suis fier d'avoir essayé quelque chose dans la Ville et je pense que ce sont des idées d'ailleurs qui sont reprises par d'autres aujourd'hui, j'espère qu'elles seront couronnées de succès. Je n'ai pas renoncé à faire en sorte que les emplacements que nous avons déterminés pour le co-voiturage, du court-voiturage ou du co-voiturage urbain, le co-voiturage urbain appelons-le comme cela à la Ville de Marcq-en-Baroeul, puisse être quelque chose d'efficace et je continue à y travailler. Je pense effectivement que la solution, c'est une application sur nos smartphones mais ce n'est pas si facile que cela à mettre en place. En tout cas, nous y réfléchissons et nous l'espérons.

Vous avez précisé, Monsieur BUISINE que vous souhaitiez que « la passerelle soit refaite » ; vous n'avez pas précisé laquelle. Je pense que vous vouliez peut-être parler de la passerelle qui est dans le quartier des Rouges-Barres, puisque l'autre a été refaite. Celle du quartier de Rouges-Barres, comme je l'ai déjà indiqué, a bénéficié de travaux importants, d'abord premièrement d'analyses pour voir si elle pouvait être maintenue dans son usage actuel. Il y a un revêtement qui a été mis dessus pour qu'il y ait un petit revêtement bituminé qui permet d'éviter que l'on glisse, et il y a des travaux de réflexion en cours à la MEL puisque c'est un ouvrage qui dépend de la MEL qui doit négocier avec la SNCF.

C'est compliqué parce que cela implique des lignes de chemin de fer et notamment de TGV. Ce travail est en cours. En ce qui concerne cette passerelle, il n'y a pas de débat, tout le monde est d'accord pour dire qu'elle doit être à terme refaite et qu'elle soit un lien entre deux quartiers.

Sur la taxe sur les ordures ménagères, qui est donc perçue par la Métropole Européenne de Lille, il y a deux types de taxes : ou c'est un impôt fixé en fonction de la consommation et du volume d'ordures ménagères que chacun produit par famille (redevance) ou alors, c'est le régime actuel, un impôt calculé sur la valeur cadastrale du logement, sans lien avec la composition familiale du foyer ou la production de déchets. Je suis bien conscient que la TEOM n'est pas quelque chose d'agréable à payer parce qu'elle est très chère. Aujourd'hui, je pense qu'il y a quelque chose de vertueux aussi à entreprendre de la part de chacun d'entre nous, et c'est bien ce que fait Pierre VERLEY dans ce qu'il fait sur le « zéro déchet ».

Vous avez parlé des lignes de bus, on y reviendra dans quelques instants. Ce sera un débat de ce soir puisque je propose, à l'instar d'autres villes comme Wattrelos, Hem et d'autres villes qui s'y préparent, de voter ce soir une motion sur ce sujet.

Madame GODDYN, vous avez quasiment refait la présentation du budget de Monsieur LHERBIER. La taxe d'habitation est aujourd'hui supprimée pour 60% des Français donc, quasiment 60% des Marcquois. Elle est compensée à due concurrence par l'Etat. Au niveau de l'Etat, ça représente 10 milliards d'euros. On sait que ça représentera 18 à 20 milliards d'euros au total, si je ne me trompe pas. Personne ne sait, aujourd'hui, comment l'Etat financera cette affaire.

Il a annoncé une loi de finances rectificative dans le premier semestre 2019. Il nous parle de nous attribuer éventuellement la part de taxe foncière que perçoit le Département. Nous n'avons pas les éléments précis sur ce sujet. Ce qui est dit aujourd'hui, c'est que ce sera compensé. Ce ne serait donc pas une bonne idée de la part de la Ville de baisser la taxe d'habitation aujourd'hui pour ceux qui restent à devoir la payer parce que comme l'Etat la compensera à hauteur de ce que l'on paye, c'est se tirer une balle dans le pied.

Vous avez souligné que la DGF avait baissé mais que l'on avait recours à d'autres co-financements. Eh bien oui ! Je le dois à l'ensemble de mes services qui ont vraiment pour mission de rechercher tous les concours financiers que l'on peut obtenir. Si on change des menuiseries dans une école, je demande à ce que l'on regarde si on peut bénéficier de certificat d'économie d'énergie ; si on fait une crèche, je demande à ce que l'on regarde si on peut bénéficier d'aides financières ; si nous faisons un projet comme celui, dont vous m'avez d'ailleurs dit que vous étiez très favorable, de l'Espace Saint Joseph, je souhaite qu'on regarde si, auprès de la Préfecture, on peut avoir une subvention parce que le projet prévoit une chaudière commune avec l'école voisine. C'est un travail de tous les instants mais 100 000 euros par-ci, 100 000 euros par-là, cela représente vite de l'argent. Un point de fiscalité, c'est 150 000 euros. Eh bien moi, tout ce que j'obtiens, j'en suis extrêmement satisfait.

D'ailleurs, vous avez dit que l'ensemble de nos investissements étaient très importants, 22 millions d'euros. A ce stade de mon propos, il est important de préciser que ces 22 millions d'euro seront dépensés sur une période de 16 ou 18 mois: en effet, l'année prochaine, nous serons dans une année électorale. On ne votera pas au mois de février, comme à chaque fois, le budget de la Ville. C'est un budget «et demi» d'investissement, si l'on peut dire, qui est prévu ici. Les investissements ne sont pas uniquement culturels: au Pont des Arts, il y a à la fois un objectif culturel avec les trois salles de cinéma, mais également une salle polyvalente pour le quartier et une salle de répétition pour les orchestres. C'est tout à fait caricatural de présenter les choses ainsi. Je considère que c'est un projet phare pour la Ville de Marcq-en-Baroeul, un moyen de dynamiser tout un quartier.

Le budget de fonctionnement de 44 millions d'euros aujourd'hui comporte d'autres éléments importants, comme un budget participatif que présente la Ville pour une somme de 100 000 euros ; il y a également des études pour des projets qui nécessiteront des investissements lourds; il y a également la prime vélo de 140 000 euros.

Monsieur TONNEL, vous avez dit que la ville était attractive, ça m'a fait plaisir. Vous ne l'avez pas toujours dit dans vos chroniques où généralement, vous avez considéré que rien n'allait.

Sachez que, si vous n'avez pas vu dans le compte de gestion de la Ville de Marcq-en-Baroeul, vous qui avez été un thuriféraire particulièrement zélé pendant des années, si vous n'avez pas correctement lu le compte de gestion que vous avez voté, je ne vous en veux pas. N'hésitez pas ! Il y a aussi des budgets de formation qui vous permettront de compléter votre éducation en matière financière. Vous comprendrez ainsi mieux comment tout cela fonctionne.

Vous pouvez constamment tout critiquer, mais il y a un moment où cela n'est plus crédible. Ce n'est pas grave, c'est votre marque de fabrique et je vous laisse le soin de parler à ceux qui vous écoutent encore parce qu'à en croire le monde qu'il y avait à vos vœux, je ne suis pas persuadé qu'il y ait encore beaucoup de monde autour de vous. De notre côté, nous allons poursuivre nos actions au service des Marcquois avec ceux qui essayent d'être des élus constructifs au sein de cette assemblée.

Je remercie donc Monsieur DELEURY pour ses propos où il a dit que, malgré les grandes incertitudes de la loi de finances et les inquiétudes qu'elles peuvent générer, la Ville restait très attractive. Vous avez précisé essentiellement, Monsieur DELEURY, que nous aurions pu peut-être baisser davantage encore la fiscalité. C'est vrai qu'on peut toujours le faire mais, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je ne pouvais pas baisser cette année davantage la taxe d'habitation, parce que ce n'était pas l'intérêt de la Ville. Dans la continuité du travail de mon prédécesseur, Jean-René LECERF, je le souligne, depuis 2001, en tant que Maire, j'ai fait très attention aux finances de la Ville, en faisant des économies, en optimisant tout ce que je pouvais économiser. Je vais vous donner trois chiffres: entre 2013 et 2019, la municipalité de Marcq-en-Baroeul a baissé de 10,20% le taux de la taxe d'habitation ; entre 2013 et 2019, la taxe foncière bâtie a été baissée de 4,97% alors qu'elle était déjà l'un des plus bas de la métropole; entre 2013 et 2019, alors que le taux est déjà extrêmement bas pour la taxe foncière bâtie (un des taux les plus bas, sinon le plus bas de la Métropole) la taxe foncière non bâtie a été baissée de 5,97%, quasiment 6%. Je trouve qu'ensemble, parce qu'il y a beaucoup de délibérations qui sont votées à l'unanimité même si le vote sur le budget ne l'est pas, nous avons fait un travail dont nous pouvons ensemble être fiers dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Voilà ce que je voulais vous dire, les chiffres sont là et sont extrêmement parlants. Je propose que, s'il n'y a pas d'autres observations, de mettre aux voix ce budget, puis nous voterons les taux que nous devons appliquer.»

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA VILLE 2019

Membres en exercice = 39

Votants = 35

Ne prenant pas part au vote : Marie-Pierre Janssens, Pierre-Alain Auberge et Didier Lemaitre

Pour = 31 (Groupe Majo/PS-Verts)
Contre = 4 (NI/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0013 DEL est adoptée à la majorité absolue

VOTE DU BUDGET PRIMITIF HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES (HAD) 2019

Membres en exercice = 39

Votants = 35

Ne prenant pas part au vote : Marie-Pierre Janssens, Pierre-Alain Auberge, Didier Lemaitre

Pour = 31 (Groupe Majo/PS-Verts)
Contre = 4 (NI/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0014DEL est adoptée à la majorité absolue

FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0015DEL est adoptée à l'unanimité

--- oOo ---

TROISIÈME PARTIE**DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES**

DÉLIBÉRATIONS	INTERVENANTS	Page
Monsieur le Maire		
2019_02_N°0001 : Résolution de l'Association des Maires de France	Marc DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE	32-34
2019_02_N°0002 : Métropole Européenne de Lille : communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - exercice 2017	Monsieur le Maire, Martine ROUSSEL-VANHEE	34-35
2019_02_N°0003 : Métropole Européenne de Lille : communication du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2017	Pascal LHERBIER, Pierre VERLEY, Denis TONNEL, Odile VIDAL-SAGNIER, Martine ROUSSEL-VANHEE	35-38

2019_02_N°0004 : Avis sur le projet de périmètre de la future Métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes de la Haute Deûle		
<u>COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION</u> Sophie ROCHER		
2019_02_N°0005 : Participation de la Ville de Marcq-en-Baroeul à Lille Métropole - Capitale Mondiale du Design	Sophie ROCHER, Odile VIDAL-SAGNIER, Sylvie GODDYN	39-41
2019_02_N°0006 : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Association Lille3000 à l'occasion de la thématique 2019 : "Eldorado"		
2019_02_N°0007 : Orchestre de batterie fanfare La Renaissance : subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation à un concours		
2019_02_N°0008 : Marching Band de Marcq en Baroeul : subvention exceptionnelle pour l'achat d'instruments		
2019_02_N°0009 : Compagnie Maskantête : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre d'une convention pluriannuelle		
2019_02_N°0010 : Théâtre de l'instant : subvention exceptionnelle pour aide à la création		
2019_02_N°0011 : Association des parents d'élèves du conservatoire : attribution d'une subvention exceptionnelle pour soutenir un projet de déplacement à l'Opéra Bastille		
2019_02_N°0012 : Adhésion à la fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture		
<u>FINANCES ET PROSPECTIVE FINANCIERE</u> Pascal LHERBIER		
2019_02_N°0013 : Vote du Budget Primitif principal de la ville 2019	Pascal LHERBIER, Denis TONNEL, Marc DELEURY, Sylvie GODDYN, Julien BUISINE, Martine ROUSSEL-VANHEE	3-27

2019_02_N°0014 : Vote du Budget Primitif Hippodrome et Activités Diverses (HAD) 2019		
2019_02_N°0015 : Fixation des taux de la fiscalité locale		
<u>FAMILLE, PETITE ENFANCE, ANIMATION JEUNESSE ET HANDICAP</u> Catherine JONCQUEZ		
2019_02_N°0016 : Nouvel établissement d'accueil du jeune enfant du Buisson - choix du mode de gestion – approbation du principe d'une procédure de concession pour l'exploitation de l'EAJE du buisson	Monsieur le Maire, Catherine JONCQUEZ, Denis TONNEL, Marc DELEURY, Martine ROUSSEL-VANHEE	42-45
2019_02_N°0017 : L'Outil en Main : attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de 5 bénévoles au congrès des 25 ans de l'Union des Associations l'Outil en Main à Angers		
<u>ENSEIGNEMENT, ACTIONS EDUCATIVES ET RELATIONS INTERNATIONALES</u> Joëlle LONGUEVAL		
2019_02_N°0018 : Ecole Méliès: année scolaire 2018/2019 - attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation d'une classe de découverte à Wormhout (Nord)		
<u>SPORT, SANTE ET PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES</u> Didier ELLART		
2019_02_N°0019 : Sport/Santé sur ordonnance : création du dispositif et adoption d'un plan d'actions	Didier ELLART	47-50
<u>TRAVAUX – CADRE DE VIE – URBANISME – AFFAIRES JURIDIQUES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE</u> Françoise GOUBE		
2019_02_N°0020 : Rue de Menin - acquisition de garages	Françoise GOUBE, Denis TONNEL	45

2019_02_N°0021 : Acquisition de l'immeuble dénommé "Maison des Oeuvres" sis 90 rue Jean-Jaurès	Monsieur le Maire, Françoise GOUBE, Martine ROUSSEL-VANHEE	46-47
2019_02_N°0022 : Avenue Foch - Résidence Sévigné - cession d'un terrain appartenant à la copropriété		
<u>RESSOURCES HUMAINES, SECURITE, PREVENTION, ETAT CIVIL ET ELECTIONS</u> Alain CHASTAN		
2019_02_N°0023 : Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois des conservateurs de bibliothèque, de bibliothécaires et attachés de conservation du patrimoine et des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Alain CHASTAN	51
2019_02_N°0024 : Désignation d'un Conseiller Municipal au Conseil de Discipline de Recours des Contractuels du Centre de Gestion du Nord	Alain CHASTAN	51
2019_02_N°0025 : Tableau des effectifs permanents – modification	Monsieur le Maire, Martine ROUSSEL-VANHEE	51-52
2019_02_N°0026 : Rapport Egalité Homme/Femme 2018	Monsieur le Maire, Alain CHASTAN, Odile VIDAL-SAGNIER	52
<u>DEVELOPPEMENT DURABLE, ACTIONS HUMANITAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES</u> Pierre VERLEY		
2019_02_N°0027 : Plan de Déplacement Administration de la Ville de Marcq-en-Baroeul - adoption d'un plan pluriannuel d'actions	Monsieur le Maire, Pierre VERLEY, Odile VIDAL-SAGNIER	53-55
2019_02_N°0028 : Plan de Déplacement Administration - attribution d'une aide d'achat de vélo pour les agents municipaux		53-55

2019_02_N°0029 : Agenda 21 - lutte contre le changement climatique : attribution d'une aide à l'achat de vélo pour les Marcquois		
<u>ACHAT PUBLIC, DU LOGEMENT, DE LA SECURITE CIVILE, DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE, DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA GESTION DES CIMETIERES</u> Jean-Louis MUNCH		
2019_02_N°0030 : Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de La Madeleine pour l'achat de produits et matériels d'entretien et d'hygiène	Monsieur le Maire, Jean-Louis MUNCH, Denis TONNEL, Marc DELEURY	55-57
2019_02_N°0031 : Adhésion au dispositif de centrale d'achat métropolitaine - approbation des conditions générales de recours		
2019_02_N°0032 : Mise en oeuvre de l'autorisation préalable aux travaux de division de logements - convention de prestation de service avec la MEL		
<u>POLITIQUE DE LA VILLE, EMPLOI, GRANDS ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE, AFFAIRES MILITAIRES ET PROTOCOLE</u> Loïc CATHELAIN		
2019_02_N°0033 : Programmation Politique de la Ville 2019	Loïc CATHELAIN	58
2019_02_N°0034 : Projet DEMOS - versement d'une subvention au Centre Social et Culturel pour l'année 2019	Sophie ROCHER, Loïc CATHELAIN, Sylvie GODDYN, Martine ROUSSEL-VANHEE	59-60
2019_02_N°0035 : subvention exceptionnelle à l'Ecole Charles Péguy dans le cadre de la réalisation du projet "une fresque sous le préau"		
2019_02_N°0036 : Subvention au profit des élèves de la préparation militaire " Eric Tabarly "		

<u>DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'AGRICULTURE ET DE L'EMPLOI</u>		
Nicolas PAPIACHVILI		
2019_02_N°0037 : Approbation d'une convention relative au service civique 2019 avec le Sivom Alliance Nord-Ouest	Monsieur le Maire, Nicolas PAPIACHVILI, Odile VIDAL-SAGNIER	60-61
2019_02_N°0038 : Signature d'une convention avec la société supermarchés Match	Monsieur le Maire, Odile VIDAL-SAGNIER, Monsieur le Maire, Nicolas PAPIACHVILI, Martine ROUSSEL-VANHEE	62-63
<u>Rapports supplémentaires déposés sur table :</u> 2019_02_N°0039 : Olympique Marcquois Rugby : demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation de l'équipe sénior masculine au Championnat de Fédérale 2 pour la saison 2018/2019	Didier ELLART	50-51
2019_02_N°0040 : Motion du Conseil Municipal appelant à corriger la desserte en bus de la ville de Marcq-en-Baroeul	Monsieur le Maire, Nicolas PAPIACHVILI, Denis TONNEL, Julien BUISINE, Martine ROUSSEL-VANHEE	63-69

Nous reprenons le cours normal de nos délibérations.

- **2019_02_N°0001 : Résolution de l'association des Maires de France**

«Il y a deux demandes de prise de paroles, Monsieur DELEURY et Madame ROUSSEL. Je ne vais pas vous lire l'ensemble de cette motion qui a été votée, je le rappelle, de manière unanime à l'association des Maires de France qui regroupe toutes les tendances politiques. Je rappelle que dans cette résolution, il est fait référence à la baisse de 13 milliards d'euros en cinq ans des moyens de fonctionnement attribués aux collectivités territoriales, à la suppression de la taxe d'habitation qui met gravement en cause le principe d'autonomie fiscale des collectivités territoriales. En effet, si les villes ne votent plus le taux d'imposition, il y aura forcément un problème d'autonomie et c'était pourtant un principe fondateur. Il y a également des remarques sur la diminution des emplois aidés et sur la mise en danger de la politique du logement social puisqu'il y a des ponctions considérables qui ont été faites sur les bailleurs sociaux dans notre pays, ce qui met gravement en cause leurs marges de manœuvre et leurs possibilités d'actions.

Il y a aussi, dans cette motion, de très importantes propositions comme la demande de rappel dans la Constitution de l'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. De la même manière, la résolution demande la compensation intégrale et dans la

durée de la taxe d'habitation. Enfin, figure également tout un ensemble de recommandations pour qu'effectivement, la commune puisse être un véritable partenaire de l'Etat. Je passe la parole bien volontiers à Madame ROUSSEL, si vous le voulez bien d'abord, et à Monsieur DELEURY, après.»

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL :** *«Je voterai, bien sûr, cette résolution des Maires de France parce qu'une grande partie des analyses comme des propositions retenues rejoignent les préoccupations des élus communistes quant à l'avenir des communes. Il me paraît, sur deux points, nécessaire de mettre l'accent sur le statut de l'élu; il faut donner aux Maires et à leurs conseillers un statut qui les mette à l'abri des pressions que peut exercer le pouvoir national ou d'autres instances. De même, il s'agit de reconnaître leur dignité, dignité qui passe par la mise à disposition de moyens, y compris financiers, pour qu'ils puissent exercer effectivement leur mandat. Je pense aussi aux Maires ruraux que nous connaissons, Monsieur le Maire, qui doivent souvent conjuguer la fonction de Maire et une activité professionnelle et sont bien souvent aux avant-postes personnellement des doléances de leurs concitoyens. Sur les services publics, et c'est là que nous divergeons, comme l'affirme la résolution qui refuse, je cite «la fermeture de nombreux services publics de proximité laissant à l'abandon des pans entiers de territoires ruraux mais aussi nos banlieues et quartiers en difficulté», j'y ajouterais de nombreuses villes, petites et moyennes, comme le démontre la volonté gouvernementale de fermer des maternités comme celle de Die, de Creil, etc...*

Or, que constate-t-on ? Les organisations politiques qui ont gouverné la France, la gouvernement encore n'ont eu et n'ont de cesse de supprimer, de dénaturer des services publics indispensables à tous. Ceci, soit disant au nom d'une dette que les mêmes ont contribué à forger avec l'aide complice des banques. Comment se fait-il que l'on ne parle pas de ce que coûte au pays l'évasion fiscale (100 millions d'euros) et les cadeaux faits aux grandes entreprises qui au lieu de créer des emplois, en suppriment tous les jours. Et je ne parle pas de l'injustice fiscale. De l'argent, en effet, il y en a et cela a été rappelé lors du congrès des Maires de France. Il y en a pour combler la dette et pour doter le pays de services publics de qualité. Je vous remercie.»

➤ **Intervention de Monsieur DELEURY :** *«La professionnalisation des services publics, leur organisation rationnelle sont le fruit des actions menées par des hommes et femmes élus de nos territoires de base que sont nos communes et nos départements. Depuis quelques années, l'autonomie locale des collectivités territoriales souffre de l'absence de moyens et de compétences. Les inégalités territoriales apparaissent : déserts médicaux, culturels ou encore numériques. La dynamique de l'emploi sur notre métropole de Lille n'est pas partagée avec les territoires environnants, a contrario de métropoles telles que Lyon, Nantes, Bordeaux ou encore Marseille. Nous n'allons pas dresser une liste à la Prévert de ce qui fait le déclassement de nos territoires, le contenu de cette résolution générale est suffisamment explicite. Nous souhaitons, bien entendu, que le dialogue entre nos collectivités, qui sont au plus proches des citoyens, reprennent avec l'État et approuverons en conséquence cette résolution des Maires de France. Merci de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Merci beaucoup. Mes chers collègues, si vous le voulez bien nous allons voter. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

le Conseil Municipal approuve la résolution générale de l'Association des Maires de France
Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/ PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0001DEL est adoptée à l'unanimité

- **2019_02_N°0002 : Métropole Européenne de Lille : communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement - exercice 2017**

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL** : *«J'ai bien noté qu'il ne s'agit, dans le cadre de cette délibération, que de prendre acte de la communication faite par la MEL de son rapport sur la gestion de l'eau.*

Permettez-moi, cependant également, quelques remarques.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette gestion est particulièrement complexe, étant donné le nombre d'intervenants publics ou privés. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué, surtout quand il s'agit de moderniser le service public au service de l'utilisateur, cela reste encore à démontrer.

En ce qui concerne les tarifs, j'ai noté avec satisfaction la volonté de développer une tarification éco-solidaire. Mais de nombreuses questions restent posées. En dehors des bénéficiaires de la CMU, qu'en est-il des autres usagers en difficulté ? Comment faire pour que la mise en œuvre du chèque eau soit simplifiée et uniformisée et surtout comment régler le problème de l'habitat collectif qu'il soit social ou non ? Il semblerait que la proposition que nous, communistes, avons faite de tarifs différenciés, très bas pour les premiers mètres cube et, plus élevés ensuite pour ce qui peut apparaître comme gaspillage de l'eau, réglementation qui serait nationale et non plus inégale selon les collectivités, puisse être envisagée.

En ce qui concerne la gestion des ressources en eau, il apparaît urgent que des mesures soient prises sur le territoire français pour que soit effective l'interdiction des produits tels que le glyphosate tant par les agriculteurs que par les particuliers, même si notre commune a montré l'exemple avec les services municipaux. Je vous remercie.»

Monsieur le Maire : *«Bien. Madame ROUSSEL, nous n'allons pas faire ici le débat sur l'eau, mais je vais quand même vous répondre juste sur un point puisque vous faites état de la tarification notamment dite « sociale ». Je vous rappelle qu'il y a une tarification éco-solidaire qui a été mise en place par la MEL et cette tarification de 5,23 euros annuelle a bénéficié à 12 843 abonnés sur la durée de ce rapport. Donc, il y a déjà une tarification éco-solidaire. Il y a également des chèques eau qui sont distribués par les CCAS, vous le savez Madame, et des abandons de créance réguliers pour les personnes qui sont en difficulté. Je me fais aussi l'avocat dans ce domaine de cette politique-là qui a été mise en place conjointement par les groupes. Il y a un certain nombre de choses qui existent et j'ajouterai que, sous le contrôle de Monsieur*

VERLEY qui est chez nous en charge du développement durable, il y a des actions de sensibilisation aux éco-gestes, de pédagogie et de communication poussées et pertinentes en direction de nos concitoyens. Je le dis parce que cela est clairement souligné dans le rapport de la MEL. Sans polémique, mais je vous le dis très gentiment.»

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Monsieur le Maire : *«Ensuite, il y a le rapport sur les déchets ménagers. Plusieurs personnes ont demandé la parole. Monsieur TONNEL» :*

➤ **Intervention de Monsieur TONNEL :** *«Le rapport qui nous est présenté ce soir est un point d'étape sur le service public de gestion des déchets. Nous pouvons nous féliciter du service apporté aux Marcquois. Le tri sélectif fonctionne plutôt bien. Les usagers sont globalement satisfaits des prestations offertes. Pourtant, nos concitoyens s'interrogent et il n'est pas rare d'être questionné sur plusieurs points. Le premier qui revient le plus souvent a été relayé par UNM par l'une de ses dernières publications. Nombre de nos concitoyens sont âgés et habitent seuls dans leur maison ou leur appartement. Les turpitudes de la vie font que les enfants quittent le domicile et que bien souvent après le décès du conjoint, l'on vit désormais seul dans son foyer. Pour autant, la taxe d'ordures ménagères ne baisse pas et reste calculée sur une base qui est devenue totalement fausse. Ceci entraîne pour nombre de Marcquois, un montant important à payer alors que la quantité de déchets est nulle ou presque.*

Le second point qui revient souvent est que le mode de calcul actuel n'encourage ni le tri, ni les bonnes pratiques. Les foyers sensibles à l'environnement ne sont pas poussés à faire mieux et plus. Ainsi, une famille de même composition qui fait d'importants efforts de tri paiera le même tarif qu'une autre famille qui n'a pas une sensibilité forte sur cette question.

Le troisième point aussi important que les deux premiers est qu'il faut souligner que le nombre de collectes hebdomadaires a été divisé par deux et que les encombrants ne sont plus ramassés que sur rendez-vous. Pourtant, notre facture n'a pas baissé.

Le quatrième point est ubuesque puisque les familles marcquoises qui sont engagées dans le zéro déchet continuent de payer plein pot leur taxe d'ordures ménagères. Il y a là une absurdité importante.

Enfin, nous nous étonnons que le rapport n'évoque pas du tout le profit réalisé avec le tri et la revente de nos déchets. La valorisation de nos ordures est en effet positive et louable, il faut le souligner, mais les contribuables marcquois devraient pouvoir y trouver leur compte et une baisse des taxes pour les communes consciencieuses en retour de leurs efforts aurait un impact fort. Aussi, en tant que Vice-Président de la MEL, membre de l'exécutif communautaire, nous vous demandons de bien vouloir relayer nos souhaits auprès du Président CASTELAIN. Nous vous en remercions par avance.»

➤ **Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER** : *«Il est effectivement urgent de jeter moins, mieux consommer, de trier et de recycler davantage. Quand on se déplace en France, on se rend compte que les objets en plastique par exemple sont mieux traités, mieux triés et recyclés dans d'autres communes. Le process de traitement est ancien à la MEL. Dès que cela sera possible, il faudra se poser la question de l'évolution et / ou du remplacement de ces machines afin de mieux traiter et recycler les déchets. Ce sujet a été évoqué précédemment dans le cadre du budget. Il est vrai que de générer moins de déchets permettrait de faire baisser le coût de leur traitement et je suis tout à fait d'accord avec Monsieur TONNEL c'est que l'on devrait chacun payer en fonction de ce que l'on rejette mais je pense que ce sera prochainement en délibération, j'imagine, à la MEL. Merci de votre attention. »*

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL** : *«A propos de la gestion des déchets, je prends acte du rapport de la MEL. En ce qui concerne la valorisation des déchets, je fais le même constat que pour l'eau. En effet, au lieu de multiplier les intervenants, cette valorisation doit retourner au public. D'autre part, la taxe fiscale additionnelle pour les ordures ménagères que chacun payait avec sa taxe d'habitation, pourra-t-elle encore être perçue dans les mêmes conditions ? Et quelles répercussions pour les communes ? Nos conseillers communautaires de la majorité municipale sont-ils informés ? Je vous remercie.»*

Monsieur le Maire : *«Mes chers collègues, je vous écoute avec beaucoup d'attention parce qu'il y a des choses qui sont dites ici et qui sont tout à fait importantes et justes et que l'on peut partager. En matière d'impôt sur les déchets ménagers, il y a deux systèmes possibles. Soit c'est une taxe, c'est-à-dire un forfait qui est prélevé pour financer cette collecte des ordures ménagères, soit on paye au poids des déchets produits par foyer.*

Si on paye au poids, il faut bien réfléchir à la manière de le mettre en place. Je vais vous donner un exemple. En Belgique, ce type d'impôt a été mis en place. Ils sont en train de revenir dessus parce que c'est quasiment impossible à mettre en œuvre. C'est très compliqué. Je suis d'accord pour que l'on soit incité à être beaucoup plus vertueux mais c'est vraiment quelque chose de difficile à mettre en œuvre. Ce coût de gestion ne baisse en effet pas en fonction du volume de déchets. Donc, la réflexion peut être mise sur la table, bien sûr. J'en ferai d'ailleurs état au Président de la MEL. Simplement, j'attire votre attention sur le fait que c'est extrêmement difficile puisque toutes les grandes métropoles qui ont mis en place un paiement à partir du poids des ordures ménagères y renoncent à terme. Il faut faire l'étude ; il faut regarder ; c'est comme cela que ça se passe et je vous donne l'exemple de la Belgique qu'on m'a cité, il y a assez peu de temps. C'est un travail sur lequel la MEL peut sans doute compléter sa réflexion.

En tout cas, je remercie Monsieur VERLEY qui fait un gros travail sur le «zéro déchet» dans la Ville de Marcq-en-Baroeul; il peut, s'il veut, en parler. Bien sûr le «zéro déchet», c'est tendre vers une pratique plus vertueuse du traitement de nos déchets. C'est prendre conscience qu'il faut agir différemment. Je pense que la Ville de Marcq-en-Baroeul est, sur ce sujet, assez exemplaire et je passe quelques instants la parole à Monsieur VERLEY.»

➤ **Intervention de Monsieur VERLEY** : *«Il faut savoir que trier les déchets est aussi beaucoup plus coûteux que de les brûler tout simplement, même si, en les incinérant, on peut revaloriser l'énergie qui est produite mais cela produit du carbone. Il est beaucoup plus intelligent d'aller séparer les couches de carton, de plastique, d'aluminium sur les tétra briques. Ce qui est important, c'est que chacun prenne conscience de sa consommation et que sa consommation a des conséquences sur notre environnement. C'est le principe du défi «zéro déchet», où chacun prend conscience, s'améliore. Je ne pense pas que peser chacune de nos poubelles, ça veut dire rajouter des puces dans les containers: ça veut dire changer les containers, ça veut dire aussi des incivilités avec des jets de poubelles privées dans les poubelles publiques, etc... Cela peut créer des conséquences lourdes pour des territoires et ce n'est pas évident. J'en profite pour rappeler que ce sont 80 familles qui, chaque année, s'engagent dans le défi «zéro déchet» et que c'est presque 30% à 37% de réduction de déchets pour les familles qui y participent. En 2018, le Conseil Municipal, sous l'autorité de Monsieur le Maire a incité à ce que ce défi soit ouvert à toutes les familles Marcquoises. Il y a donc celles qui sont inscrites et qui vont plus loin dans la démarche et il y a celles qui veulent commencer en allant à un atelier, deux ateliers, faire une, deux, trois petites actions et qui vont pouvoir initier cette démarche également. C'est tous ensemble, tous les habitants de la Métropole Européenne de Lille confondus, qui seront gagnants si on va vers cette démarche-là.»*

➤ **Intervention de Monsieur TONNEL** : *«Sans passer par le pesage de nos déchets, nous déclarons le nombre d'habitants dans nos logements sur notre feuille d'impôt. Donc, un logement de 100m² qui est habité par cinq personnes va créer plus de déchets qu'un logement de 100m² qui est habité par une personne seule. Donc, la MEL sans passer par un changement de containers pourrait faire un système de péréquation qui permettrait aux gens qui sont seuls dans leur logement de pouvoir avoir une réduction sur la taxe d'ordures ménagères. Je vous remercie.»*

➤ **Intervention de Monsieur LHERBIER** : *«Monsieur TONNEL, je voudrais vous dire que j'ai une entreprise dans la Somme et c'est comme cela que ça fonctionnait mais ils l'ont abandonné cette année. Parce que c'est difficile à gérer. Beaucoup de familles nombreuses payaient plus que d'autres familles et donc, ça créait des injustices aussi sur les familles en fait pauvres ou monoparentales avec une personne et trois enfants par exemple, qui payaient plus.»*

Monsieur le Maire : *«Il n'y a pas de solution miracle. Après, il y en a plus dans deux têtes que dans une et chacun apporte sa pierre à l'édifice. Nous prenons acte de ce rapport.*

Nous poursuivons notre travail. La délibération suivante concerne un avis que nous devons donner sur le périmètre de la future Métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes de la Deûle.

Mes chers collègues, par un courrier reçu en mairie le 22 janvier 2019, la secrétaire générale de la Préfecture a demandé aux communes de la MEL de se prononcer sur le projet de fusion de la communauté de communes de la Haute-Deûle et de la MEL, déclenchée par une délibération du 15 novembre 2018 de la communauté de communes de la Haute-Deûle qui a sollicité sa fusion avec la Métropole Européenne de Lille.

Les communes ont trois mois pour donner un avis et l'accord des communes est obtenu avec une majorité des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Un arrêté préfectoral validant le nouveau périmètre sera pris avant le 31 octobre 2019 pour une fusion en mars 2020, créant un établissement public de coopération intercommunale rassemblant 1 182 858 habitants et 95 communes. C'est donc l'objet de cette délibération pour laquelle nous devons donner un avis et j'ai noté que Madame ROUSSEL avait demandé à prendre la parole sur cette délibération.

➤ Intervention de Madame ROUSSEL : *«Une seule question: renforcer la métropolisation, est-ce la solution pour lutter contre les inégalités régionales ? Voilà, je vous pose la question. Si vous avez une réponse. Merci.»*

Monsieur le Maire : *«Aujourd'hui, chacun considère qu'il est important de mutualiser un certain nombre de choses au niveau d'une grande intercommunalité. Moi, je suis un farouche partisan du maintien de la clause de compétence générale des collectivités territoriales et nous venons d'ailleurs de voter tous ensemble une délibération et une motion sur ce point. Je pense que dans le bing bang territorial qui est en cours, que cinq communes qui sollicitent de rejoindre la MEL pour participer aux mutualisations que l'on peut mettre en commun pour bénéficier de l'eau, de l'assainissement, de la voirie d'un certain nombre de grandes politiques que l'on peut fédérer, c'est bien. Pour autant, je suis très partisan du maintien des collectivités territoriales et on le voit encore en ce moment avec tout ce qui se passe avec notamment le grand débat national, les gilets jaunes etc... On sent bien que l'ancrage territorial est quelque chose de tout à fait essentiel pour nos concitoyens. Moi, je ne changerai jamais d'avis sur ce sujet. Maintenant certains peuvent considérer autre chose, mais c'est mon avis. En tout cas, je pense que l'on ne peut pas refuser à cinq communes de frapper à la porte de la MEL. Est-ce que l'on peut donner un avis favorable à cette délibération?»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/ PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0004DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Je passe la parole à Madame Sophie ROCHER pour ses délibérations relatives à la politique culturelle. »*

➤ **Intervention de Sophie ROCHER** : *«Je mettrai en exergue deux délibérations, voire trois, pour permettre à notre Conseil Municipal de se dérouler dans de bonnes conditions parce que nous avons énormément de gros dossiers ce soir.*

Je voulais, tout d'abord, appeler votre attention sur la délibération concernant Lille Métropole Capitale Mondiale du Design. Je remets cette délibération dans son contexte. En 2018, c'est la métropole lilloise qui a été choisie comme Capitale Mondiale du Design face à Sydney, ce qui n'était pas un mince exploit en succédant à des villes telles que Turin, Séoul, Helsinki, le Cap, Taipei: nous jouons dans la cour des grands. A la suite de cette désignation qui a lieu tous les deux ans, la MEL a donc mis en place une association qui s'appelle la République du Design dans laquelle je siége en tant que présidente de la commission rayonnement de la métropole. Je siége également au conseil d'administration. Cette association a pour but de coordonner tous les projets, d'impulser les projets, d'organiser des expositions, de mettre en place des circuits de visite en 2020. Elle a lancé des appels à projet aux citoyens, aux universités, aux collectivités locales, aux entreprises, avec une idée centrale qui est de faire de cette année, une année de mise en valeur des POC.

Alors qu'est-ce qu'un POC? Il s'agit d'un test de faisabilité sur un certain nombre d'idées que les uns et les autres allons proposer. Parmi ces idées, nous avons déposé auprès de cette association dix POC. En effet, il y en a un supplémentaire par rapport à ceux qui sont décrits dans cette délibération et qui est venu se rajouter, qui est un POC intercommunal, consacré à imaginer le Grand Boulevard dans les années à venir. C'est un POC essentiel parce qu'il est vrai que ce Grand Boulevard qui a été l'axe créateur de la métropole lilloise a bien besoin aujourd'hui d'être réaménagé.

Le design, dans l'acception populaire, ce sont les objets. Ce n'est pas du tout cela. Le design peut désigner un produit, un usage, un management, des activités avec un axe central qui est comment redonner la priorité à la prise en compte des usages et des usagers, tout en laissant la place à la créativité et à l'expérimentation.

En ce qui nous concerne, c'est comment fabriquer ensemble la ville. C'est comme Monsieur JOURDAIN, dans la célèbre pièce de Molière : nous faisons déjà du design, nous, depuis un certain temps sans le savoir quand nous organisons des think tank, des afterworks, quand nous faisons le budget participatif, nous mettons les usagers au cœur de notre réflexion. Nous créons, nous réalisons des projets en fonction de leurs attentes et non pas en fonction d'idées que nous pourrions plaquer sur telle ou telle chose.

Pour rendre plus concrète cette démarche, en tout cas plus visible, deux exemples me concernent dans la culture. Nous proposons deux POC :

L'un concerne la création d'un kiosque à musique. Nous avons eu un don d'un généreux Marcquois de 350 000 euros qui doit être dédié à la réalisation d'un kiosque à musique. Qu'est-ce qu'un kiosque à musique en 2020 ?

Nous allons réfléchir avec les Marcquois, ceux qui le souhaitent bien sûr, avec les futurs usagers et les futurs utilisateurs parce qu'un kiosque à musique, ça va être utilisé par nos orchestres, par notre batterie fanfare, le Grand Orchestre de Marcq, la

Maison de Jeunesse du Pont, que sais-je encore, le conservatoire bien sûr ; et puis, en face, il y a des Marcquois qui vont venir écouter les concerts. Nous allons donc lancer une boîte à idées digitale sur notre site internet et parce que je crois que le digital doit toujours être accompagné d'une approche physique, nous allons aussi faire un mur à idées avec des post-it à la Médiathèque. Nous l'avons déjà fait sur d'autres projets. Sur la base de ces idées qui nous auront été proposées et sur la base d'un projet, imaginé de notre côté, nous allons mettre en place un atelier créatif avec les Marcquois, les utilisateurs, les usagers et puis nous allons réfléchir, avec l'aide d'un designer aux formes et aux usages que pourrait avoir ce kiosque. Nous allons le prototyper à l'issue de cette réflexion pour permettre de le réaliser dans les délais de la Capitale Mondiale du Design. Nous espérons présenter deux ou trois projets maquetés aux Marcquois. Voilà pour l'idée du kiosque à musique.

L'autre dossier concerne l'espace Saint-Joseph. Les travaux vont commencer dans les semaines qui viennent. Il y a un espace d'exposition qui sera géré classiquement. Nous avons également une grande salle intérieure réalisée dans la cour qui va être recouverte d'une magnifique verrière. Dans cet espace, Monsieur le Maire m'a parlé de son souhait de réaliser un jardin «Minorelle» où nous avons essayé de recréer l'ambiance d'un jardin marocain. Dans ce lieu, quelles sont les activités que l'on va accueillir ? Nous avons des idées sur des ateliers créatifs, sur des jeux puisqu'il y a des bars à jeux qui existent un peu partout et qui fonctionnent très bien ; ça, c'est pour les familles. On pourrait y faire des petites pièces de théâtre, de concerts de musique. Mais, est-ce que ça répond réellement aux attentes des Marcquois qui vont venir y passer du temps ? Donc là encore, nous mettrons en place des ateliers créatifs avec l'aide d'un designer. On réunit les gens, on fait un appel à candidature et puis on réfléchit, sur la base d'un programme qu'on aura établi et sur lequel on aura les réactions des futurs designers. On met vraiment l'utilisateur au cœur de notre réflexion de façon à avoir à l'arrivée un projet qui soit vraiment conforme aux attentes de nos habitants. C'est ce que je voulais vous dire sur les POC mais les autres adjoints concernés pourront le moment venu, partager leurs POC. Je pense à l'«illectronisme» par exemple pour Françoise EULRY ; je pense à Madame GOUBE pour reconstruire la rue du Collège. Ce même type de réflexion va être lancé avec les habitants.

Le deuxième sujet concerne la convention avec Maskantête. Vous savez que le Colisée Lumière, une fois que le Pont des Arts sera ouvert, va revenir à sa vocation première d'accueillir des spectacles vivants. Maskantête est une grosse compagnie théâtrale qui a son siège social sur Marcq-en-Baroeul et qui fonctionne très bien, qui est présente à Avignon, avec qui on a déjà travaillé sur des pièces de théâtre, qui a fait des ateliers dans nos lycées et dans nos collèges. Nous voulons concrétiser ce partenariat un peu spécifique par la mise en place d'une convention pluriannuelle qui leur offre une visibilité dans notre soutien financier. Cette compagnie aura vocation à faire des créations en priorité au Colisée Lumière.

Je voudrais juste vous dire un petit mot sur la convention avec ELDORADO. ELDORADO, vous savez que, depuis 2004, c'est Lille 3000 qui, tous les deux ans organise une très grande manifestation qui irrigue toutes nos communes. Nous avons un partenariat privilégié avec eux. Je voudrais citer, en particulier, et cela intéresse

Monsieur CATHELAIN qui s'occupe de la Briqueterie avec dynamisme, compétence et beaucoup de passion, eh bien par exemple, le MUMO, ce petit musée mobile que l'on avait déjà accueilli, il y a deux ans, et qui viendra de nouveau à la fin du mois de mai. Il est ouvert aux écoles qui souhaiteront y aller et puis après, bien sûr, on aura des expositions, des ateliers culturels et bien d'autres manifestations. Je vous remercie pour votre attention.»

➤ Intervention de Madame GODDYN : *«Monsieur le Maire, Madame ROCHE. Moi, j'ai des sérieux doutes sur Lille 3000 et je ne suis pas la seule, puisque déjà en 2017, Monsieur LECERF et Monsieur PAUCHET avaient refusé de voter l'augmentation de la subvention de 400 000 euros à cette association. A Lille même, les petites associations s'interrogent sur le monopole culturel de Lille 3000. Cette association, en effet, vampirise une grande partie des subventions pour la culture et l'événementiel ce qui étonne jusqu'aux membres de la majorité de Madame AUBRY. Ensuite, je rappelle qu'en octobre 2017, les documents de campagne de Martine AUBRY ont été retrouvés sur les serveurs de l'association. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le média en ligne médiacités qui avait retrouvé une affiche, une liste de soutien de personnalités. De même Média-cité affirmait avoir des témoignages d'anciens salariés selon lesquels des employés de Lille 3000 avaient été priés de travailler pour Madame AUBRY. Depuis, Madame AUBRY et Lille 3000 ont démenti les faits mais c'est aujourd'hui un secret de polichinelle que Lille 3000 est un outil de promotion de Madame AUBRY et personne ne sera surpris de retrouver cette structure à l'heure pour faire élire Madame AUBRY aux prochaines municipales de 2020. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je trouve que vous n'êtes pas rancunier car c'est bien Madame AUBRY qui a manœuvré en coulisses en 2014 pour faire élire Monsieur CASTELAIN comme Président de la MEL couronnant un roi sans pouvoir, prisonnier du passif et du passé socialiste à la MEL. Depuis la Métropole est dans l'immobilisme. Pour ma part, je pense que notre Métropole a vraiment besoin d'un renouveau et c'est la raison pour laquelle je ne voterai pas la délibération sur Lille 3000 et j'ose espérer que vous et votre majorité en fera de même. Merci.»*

➤ Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER : *«J'interviens sur Lille Métropole Capitale Mondiale du Design. Nous saluons cette initiative forte intéressante. Nous avons une suggestion de mettre en avant des projets en lien avec l'environnement et nous avons vu que ceux-ci ne manquent pas dans l'appel à projet participatif et pourquoi pas dans le quartier des Belles Terres et donc, nous voterons pour cette délibération. Merci de votre attention. »*

Monsieur le Maire remercie Madame VIDAL-SAGNIER et procède au vote. Il y a une première délibération sur la participation de la Ville de Marcq-en-Baroeul à Lille Métropole Capitale Mondiale du Design :

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

Contre = 1 (NI)

La délibération 2019_02_0005DEL est adoptée à la majorité absolue

La deuxième délibération concerne la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association Lille 3000 à l'occasion de la thématique 2019 – ELDORADO :

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majo/PS-Verts/PC)

Contre = 2 (NI/Debout la France)

Abstention = 1 (RN)

La délibération 2019_02_0006 DEL est adoptée à la majorité absolue

Les autres délibérations de Madame ROCHER sont donc considérées également comme adoptées.

Je passe la parole maintenant à Madame JONCQUEZ pour nous parler de ce nouvel établissement d'accueil du jeune enfant au Buisson.

➤ **Intervention de Madame JONCQUEZ :** *«Ce soir, je suis heureuse de vous présenter ce projet d'EAJE dans le quartier du Buisson. La politique de la Ville de Marcq-en-Baroeul est très dynamique quant aux moyens de garde d'enfants. Elle se caractérise sur la Ville par environ 1 100 places. Le fait est que, sur la Ville de Marcq-en-Baroeul, beaucoup de familles où les deux parents travaillent, ou si ce sont des femmes isolées élevant leurs enfants, tout est fait pour que l'accès au travail soit facilité. Nous avons une grande diversité de modes d'accueil sur la Ville parce que l'on a beaucoup de structures en régie mais on a aussi beaucoup de structures privées associatives. On a la crèche familiale qui vient d'être reprise en régie, la crèche à vocation d'insertion professionnelle, une maison d'assistantes maternelles et un nombre important d'assistantes maternelles qui travaillent et accueillent les enfants à domicile.*

Pour consolider cette politique volontariste, nous avons décidé la construction d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans le quartier du Buisson sur une surface 500m² qui pourra accueillir 37 enfants. La particularité de ce projet, c'est qu'on y a prévu l'accueil de dix enfants porteurs de handicap. On en est arrivé à réfléchir au mode de gestion de ce nouvel EAJE : soit en régie municipale, soit le déléguer en concession de service public. La décision qui est prise, c'est la concession de service public, parce que cette spécificité du handicap était vraiment très particulière et qu'on voulait absolument que ce soit fait avec des professionnels.

Nous avons, de ce fait, réfléchi, proposé ce projet en commission et il a eu l'avis favorable du Comité Technique au mois de janvier et de la commission consultative des services publics. Donc, ce soir, cette délibération vous est proposée au vote. Les travaux vont démarrer très prochainement et je pense que c'est un projet relativement unique sur la Métropole. Je vous remercie de votre attention.»

Monsieur le Maire remercie Catherine JONCQUEZ. *«C'est une délibération importante. C'est un bel effort de la Ville de Marcq-en-Baroeul pour lequel nous avons prévu l'argent au budget que vous avez voté tout à l'heure. Donc nous discutons*

essentiellement de la gestion de cet équipement. Monsieur TONNEL, vous avez demandé la parole :

➤ **Intervention de Monsieur TONNEL :** «*La délibération que nous examinons maintenant nous propose d'approuver le principe de confier la gestion de la nouvelle crèche à un tiers. Vous connaissez l'importance qu'attache une Nouvelle Marcq à la question du choix de mode de garde. A fin janvier 2019, 60 familles étaient en attente d'une place en jardin d'enfants et 150 familles étaient sur liste d'attente pour une place en crèche. Cela fait donc 210 familles au total. Notre Ville ne dispose que de 161 places en crèche municipale et c'est bien peu. C'est pourquoi nous avons accueilli très favorablement le projet de cette nouvelle structure qui ne totalisera pourtant que 37 nouvelles places mais c'est un premier effort important, nous le reconnaissons bien volontiers.*

Cela change du discours habituel, toujours le même, car nous savons que tout va bien pour vous et que les Marcquois sauront se débrouiller avec le chiffre toujours annoncé des fameuses 1 100 places. De nombreuses questions ont été posées en commission et je remercie Madame JONCQUEZ et ses collaborateurs pour les réponses apportées. Il reste cependant une question de taille pour moi, la plus importante. Celle du choix du futur gestionnaire soumise à un appel d'offres. Comment ne pas penser que des rencontres informelles n'aient pas déjà eu lieu ? Que des conditions n'aient pas été discutées ou même déjà fixées, nous nous interrogeons. Nous formulons également des doutes sur la pérennité du fameux gestionnaire. Nous formulons des craintes également sur les règles et les critères d'attribution de la CSP. Pourquoi ne sont-elles pas clairement présentées avec la délibération ? Vous l'avez compris, trop de questions sont attendues de réponses. Nous nous abstenons donc sur cette délibération. Je vous remercie.»

➤ **Intervention de Monsieur DELEURY :** «*Dans le cadre de la commission consultative de services publics mise en place lors du dernier Conseil Municipal, nous avons eu à nous prononcer, j'ai eu à me prononcer, sur le choix du mode de gestion. Sans remettre en cause les savoir-faire de tous ceux qui, dans notre collectivité sont au service de la petite enfance, il nous apparaît que dans ce type d'établissement où des compétences particulières sont requises, la gestion au travers d'une concession de service public nous semble beaucoup plus appropriée qu'une gestion en régie. Merci.»*

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL :** «*La création d'un nouvel équipement collectif et partiellement adapté au handicap, est une bonne nouvelle pour la petite enfance dans notre commune. Mais, permettez-moi de m'interroger sur votre décision d'opter pour une concession de service public : qui gérerait et exploiterait cette nouvelle crèche ? Ce service sera donc externalisé. Et cela pose d'abord problème pour l'avenir des personnels qui ne seront pas, bien sûr, fonctionnaires, et pour les principes du service public, même avec les précautions que vous semblez prendre, notamment en matière de neutralité. N'inaugurons pas une nouvelle étape dans la destruction des services publics qui ont fait l'honneur de notre pays. Merci.»*

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. Il invite Madame JONCQUEZ à répondre.

► **Intervention de Madame JONCQUEZ** : *«Je vous remercie pour ce que vous avez dit. On en a beaucoup parlé lors de la commission. La concession de service public, c'est la Ville qui va écrire le cahier des charges, va déterminer son contenu et on va faire en sorte que ce service soit de qualité au même titre que les services de nos structures actuelles qui sont en régie. Il y aura aussi bien sûr un contrôle sur les finances. Quant à la procédure d'appel d'offres, elle n'est pas lancée et elle sera codifiée et transparente. Aujourd'hui, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de procédure qui a démarré. Les candidats, quant à eux, seront traités en équité et ça sera l'avenir qui nous le dira. En tout cas, l'opposition siège à la CAO, donc tout sera transparent. Je peux vous l'assurer.»*

Monsieur le Maire : *«Merci de ces précisions. Je voudrais juste apporter quelques compléments. La Ville, vous le savez, a 1 100 places, tous modes de garde confondus, 161 places d'accueil collectif municipal, 40 places d'accueil collectif associatif, 166 places d'accueil collectif privé dont 110 en micro-crèche, 56 en crèches privées, 9 places en maison d'assistante maternelle et 729 places d'accueil chez 244 assistantes maternelles agréées. Vous savez que nous avons tout un dispositif également d'accueil qui permet d'avoir des lieux ressources où, effectivement, les assistantes maternelles peuvent se rendre.*

Je remercie Madame JONCQUEZ parce que c'est le fruit d'un travail depuis des années dans lequel la Ville a été assez moteur notamment en lien avec la Ville de Roubaix puisque Madame JONCQUEZ a participé depuis de nombreuses années à une réflexion au travers du Réseau intercommunal et interinstitutionnel enfance handicap (RIEEH). Je suis extrêmement fier que l'on aboutisse aujourd'hui à la création d'une structure qui fera une place aux enfants handicapés. Très peu de villes répondent à une telle ambition de se tourner vers le handicap. C'est une particularité de la Ville de Marcq-en-Baroeul d'avoir travaillé depuis les années 1980 en lien avec les Villes de Wasquehal et de Mouvaux sur tout ce qui touche au handicap. On finit par l'oublier, mais on a des structures remarquables comme l'IME de Marcq-en-Baroeul qui a été réalisé par le SIVOM Centre Métropole et qui fait une place très importante à l'enfance handicapée. Nous avons de très nombreuses structures inter-générationnelles puisque nous avons été même à l'origine de la création, ce que l'on oublie également souvent de dire, de résidences-services pour personnes adultes handicapées qui sont en retraite parce qu'elles travaillaient dans des CAT. Là, c'est une étape nouvelle que l'on franchit en réalisant cette structure ouverte au monde du handicap. C'est bien sûr très compliqué d'accueillir des enfants handicapés. Il faut du personnel extrêmement spécialisé et Madame ROUSSEL, je vous le dis très gentiment, mais vous savez Monsieur DELEURY d'ailleurs l'a souligné, il est difficile, dans la grille d'emplois existante dans la fonction publique, de trouver des personnes véritablement formées à cette spécificité absolue de l'enfance handicapée. C'est ce qui nous a conduits à faire le choix de cette délégation de service public. Catherine vous en a parlé et vous l'avez souligné les uns et les autres, il y aura une très grande attention portée au cahier des charges. Je peux vous dire que l'appel à concurrence sera ouvert à des sociétés privées mais également à des associations qui seraient plus spécialisées dans ce domaine et vous savez qu'il en existe, qu'il y en a et de grande compétence.

Je ne sais pas du tout ce que donnera la consultation. Nous n'en sommes pas là, mais je rappelle juste, Madame ROUSSEL, que lors de la présentation de ce projet en Comité Technique Paritaire de la Ville de Marcq-en-Baroeul, les organisations syndicales elles-mêmes ont donné un accord favorable pour utiliser ce type de procédure. Voilà. Je prends acte de vos observations que je comprends, mais je voulais juste vous apporter des précisions sur ce qui nous a poussés à aller vers ce mode de gestion futur pour la structure dont nous démarrons la construction. Je vous propose que nous votions.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 37 (Groupe Majo/PS-Verts/Debout la France /RN)

Abstention = 2 (NI/PC)

La délibération 2019_02_0016DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«Je donne la parole à Françoise GOUBE pour ses délibérations. »*

➤ **Intervention de Madame GOUBE :** *« S'agissant de la délibération concernant la rue de Menin et l'acquisition de garages, vous savez qu'il y a quelque temps, nous avons décidé d'un périmètre d'intervention foncière dans le quartier Monplaisir. Qui dit périmètre d'intervention foncière, dit en fait, périmètre de vigilance : nous souhaitons que ce quartier soit requalifié et donc nous regardons tout ce qu'il s'y passe. Entre autres, il y a toute une zone de garages, onze exactement, qui sont susceptibles d'être cédés et sur lesquels nous avons donc une certaine vigilance. Nous sommes déjà propriétaires de deux d'entre eux et là, des personnes se sont proposées pour nous en vendre trois. Donc nous acceptons puisque c'est la suite logique de ce qui a déjà été fait. »*

Monsieur le Maire demande s'il y a une demande de prise de parole et la donne à Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur TONNEL :** *«Merci Monsieur le Maire. Madame GOUBE a parfaitement répondu à la question que j'allais poser. »*

Monsieur le Maire : *«Nous pouvons voter cette délibération. »*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0020DEL est adoptée à l'unanimité

➤ **Intervention de Madame GOUBE :** *« La deuxième délibération concerne l'acquisition de l'immeuble dénommé «Maison des Œuvres», rue Jean Jaurès. C'est un immeuble qui n'est quasiment plus occupé et qui nous intéresse pour éventuellement y transférer la Maison des Jeunes du Pont. Vous savez que la Maison des Jeunes du Pont ne correspond plus tout à fait à nos attentes actuelles. C'est une réelle opportunité ; nous avons pu discuter avec le diocèse qui a accepté de nous vendre ce bâtiment, sachant évidemment qu'un certain nombre de promoteurs étaient intéressés par cet immeuble puisqu'il a la particularité de donner sur deux rues, rue Jean Jaurès et rue Jacquart. C'est un terrain qui est particulièrement intéressant pour la Ville et pour les Marcquois. »*

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL :** *« J'approuve, bien entendu, d'autant plus cette décision d'acquérir la «Maison des Œuvres» dans le quartier du Pont pour y accueillir la maison des jeunes rénovée, que j'ai très souvent évoqué cette possibilité, étant persuadée que c'était une solution envisageable. Ce ne sont pas certains élus de la majorité ou de l'opposition, ni le comité de quartier, ni le comité paroissial qui pourront dire le contraire. Acquisition faite à présent puisque j'espère quand même qu'elle sera votée, enfin je suppose, il s'agit de réfléchir à l'aménagement et à l'utilisation de ce nouvel ensemble dont la surface est loin d'être négligeable, et l'accessibilité facilitée. C'est à l'avenir de la Maison des Jeunes et aux coopérations qu'elle pourrait entretenir qu'il faut réfléchir, et donc, dès à présent, et non pas dans quelques années (j'ai pu le constater comme c'était mentionné dans les documents budgétaires), lancer une large concertation afin d'en engager au plus tôt l'étude. Je vous remercie.»*

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. *« En tout cas, Madame ROUSSEL, on l'achètera si tout le monde ne fait pas comme vous. Je veux dire que nous pouvons l'acheter parce que nous avons voté le budget ! Vous, vous êtes d'accord pour qu'on l'achète mais vous ne votez pas notre budget. Je préfère vous le dire tout de suite: nous n'aurons peut-être pas les moyens pour faire tous les travaux immédiatement. Je vous dis ça très gentiment, parce que nous en avons toujours parlé ensemble en toute franchise et transparence. La Ville a négocié cette affaire, malgré la difficulté de trouver les interlocuteurs. Je pense qu'aujourd'hui, nous allons commencer par acheter ce bien. Mais j'ai bien compris que vous souhaitez prendre toute votre part à la réflexion pour son aménagement par la suite. Il n'y a aucune raison que ça ne se passe pas comme cela. Si vous le voulez bien, nous allons voter. Madame ROUSSEL, vous avez un remord ? Vous voulez voter le budget ?*

Madame ROUSSEL : *« Non pas du tout. Mais tout à l'heure dans mon intervention, je pense avoir dit et je pense que ça se confirme là-dessus, que si on votait chapitre par chapitre, il y en a certains que j'aurai votés, dont celui-là. Excusez-moi.»*

Monsieur le Maire : *« Vous êtes formidable. Mais vous savez, je ne sais plus dans quelle ville, quelqu'un avait exigé de voter chapitre par chapitre. Je crois que cela a duré une journée et demie. Mais il n'y a pas de problème ; on constatera qu'il y a un*

certain nombre d'accords entre nous. Quand, dans une ville, on a une rue à refaire, si on est de gauche, pour utiliser une formule, on peut commencer par le côté gauche, si on est de droite, par le côté droit mais s'il faut la refaire, il faut la refaire. Je vous donne acte du fait qu'il nous arrive quand même régulièrement de nous retrouver. Après, il y a des différences entre nous et c'est bien normal dès lors que nous les constatons dans un esprit constructif et respectueux les uns des autres. Nous allons voter cette délibération.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/PC)

Abstention = 1 (RN)

La délibération 2019_02_0021DEL est adoptée à la majorité absolue

Monsieur le Maire : *«Monsieur BUISINE, vous vous abstenez. On ne sait pas bien pourquoi. Vous voulez peut-être nous dire pourquoi ?*

Monsieur BUISINE : *Non.*

Monsieur le Maire : *D'accord.*

Monsieur le Maire : *«Depuis quelques instants, Monsieur ELLART trépigne ainsi que Madame LONGUEVAL. Il n'y avait pas de demande de prise de parole sur leurs délibérations et pourtant, je souhaiterais qu'ils puissent s'exprimer sur leurs délibérations. Madame Joëlle LONGUEVAL, je vous donne la parole.*

➤ **Intervention de Madame LONGUEVAL :** *«Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération classique de subvention municipale dans le cadre de la politique volontariste de la municipalité en direction des scolaires mais je tiens quand même à souligner que cette délibération reflète le dynamisme de nos équipes pédagogiques. Cela vous a peut-être échappé, mais cette classe de découverte, c'est une classe de maternelle. Je voudrais remercier les enseignants et leur dire bravo de prendre la responsabilité de partir en déplacement avec des nuitées avec des petits. Merci aux enseignants de la Ville de Marcq-en-Baroeul et merci à la Mairie de les aider financièrement.»*

Monsieur le Maire remercie Madame LONGUEVAL et en l'absence de demande de prise de parole, il déclare cette délibération comme adoptée, si l'assemblée en est d'accord.

Monsieur le Maire : *«Monsieur ELLART, je vous prie de bien vouloir aborder cette délibération extrêmement importante sur le sport santé sur ordonnance, qui est quelque chose d'important que nous allons décider ce soir. »*

➤ **Intervention de Monsieur ELLART :** *«Juste avant de prendre la parole sur les deux délibérations, je voudrais rappeler que la Ville de Marcq-en-Baroeul est un excellent élève et a l'habitude de recevoir de nombreuses distinctions dans divers domaines. Aujourd'hui, je voudrais vous informer que la Ville de Marcq-en-Baroeul vient pour la quatrième année consécutive de recevoir le label «Ma commune a du*

cœur» qui a été créé par l'association Agila, la fondation Agila et l'association Attitude et Prévention. Ce label vise à valoriser les communes les plus mobilisées dans la prévention des accidents cardiaques.

Cette distinction est extrêmement importante puisque la Ville de Marcq-en-Baroeul est la seule commune des Hauts-de-France à être labellisée cette année pour le label «Ma commune a du cœur». Quatrième participation, quatrième distinction trois cœurs, ça fait partie du cercle restreint des communes d'excellence comme il a été dit lors de la remise de cette distinction. C'est la seule commune de l'hexagone qui est actuellement labellisée trois cœurs à quatre reprises.

Rappeler très rapidement, pour ne pas être exhaustif, que l'arrêt cardiaque est la première cause de mortalité des moins de 50 ans et la première cause de mortalité chez la femme. Il survient habituellement sans symptôme annonciateur et est dû à un arrêt de la contraction cardiaque et cela représente 50 000 morts par an. C'est un décès toutes les 15 minutes. Dans plus de 70% des cas, l'arrêt cardiaque se déroule devant témoin et le taux de survie en France n'est que de 10% ; il était de 2,5% il y a dix ans. Nous avons un taux de survie qui est extrêmement faible par rapport aux pays anglo-saxons et par rapport aux pays scandinaves. La Ville de Marcq-en-Baroeul a pris, depuis longtemps, sa part dans la mobilisation en faveur de la prévention des arrêts cardiaques. En effet, le temps est un élément décisif et qui conditionne les chances de survie : après 4 minutes, chaque minute écoulée diminue de 10% les chances de survie et il faut savoir que l'arrivée des secours sur les lieux de l'accident cardiaque, c'est 13 minutes en moyenne, donc vous comprenez qu'il est important de pouvoir mettre en place des gestes de survie. Il y a quatre gestes de survie à mettre en place pour éviter que le pronostic vital ne soit engagé.

La commune a mis en place des défibrillateurs, ces défibrillateurs qui permettent d'être utilisés dans un geste citoyen qui permet de pouvoir redonner une contractilité au niveau cardiaque et d'améliorer le pronostic vital. C'est vrai que depuis 2007, la Ville de Marcq-en-Baroeul s'est engagée dans ce domaine de prévention des maladies et des accidents cardio-vasculaires y compris dans les établissements scolaires avec la mise en place et avec ma collègue Madame LONGUEVAL, de gestes de premiers secours. En France, 15% des Français seulement sont formés aux gestes de premiers secours. Ce label s'inscrit donc dans la dynamique des grandes causes nationales «Adoptons les gestes qui sauvent».

Vous trouverez la cartographie des défibrillateurs sur le site internet de la Ville et je vous propose également de charger une application sur votre smartphone qui s'appelle «staying alive» où vous avez l'ensemble des défibrillateurs qui sont installés sur les différentes communes de l'hexagone.

Je vais aborder maintenant une délibération-cadre extrêmement importante pour mettre en place le dispositif sport sur ordonnance. Vous savez que le sport santé regroupe l'ensemble des activités physiques et sportives qui contribue au bien-être et à la santé. En France, il y a 16 millions de pratiquants et 16 millions de licenciés et on sait que l'inactivité physique, c'est-à-dire la sédentarité, reste la troisième cause de mortalité dans le monde ; elle est responsable de nombreux décès après l'hypertension

et le tabagisme. La sédentarité est responsable de 10% des décès en Europe et c'est la première cause de mortalité chez la femme.

On sait que la pratique d'une activité physique et sportive régulière va permettre d'éviter 30% des maladies cardio-vasculaires, lesquelles sont la première cause de mortalité chez la femme, deuxième cause de mortalité chez l'homme. L'activité sportive va permettre d'éviter 20 à 30% des cancers du côlon et du sein, 50% des diabètes de type II et 30% des risques d'accidents vasculaires cérébraux. La pratique d'une activité physique et sportive régulière va retarder également la survenue de la dépendance, la perte d'autonomie de 7 à 10 ans et elle va augmenter l'espérance de vie de 11 à 14 ans.

Vous comprenez donc que la mise en place d'une pratique sportive régulière va permettre justement de retarder ou d'éviter ces accidents dans le cadre soit d'une prévention primaire, c'est effectivement le sport santé bien-être mais également dans le cadre d'une prévention secondaire et tertiaire, c'est-à-dire pour faire freiner l'évolution d'une maladie, faire disparaître ces facteurs de risque ou bien de réduire les complications et les récurrences d'une maladie. Depuis maintenant le 30 décembre 2016, le législateur a mis en place un dispositif qui est applicable depuis le 1^{er} mars 2017 qui permet aux médecins de prescrire aux patients atteints d'une infection de longue durée, de maladies chroniques (il y en a 29), des activités physiques et sportives adaptées à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. Cela s'appelle le sport sur ordonnance, c'est-à-dire du sport qui va permettre d'éviter ces maladies ou retarder leur survenue. En France, il y a 10 millions de patients qui sont atteints d'une infection longue durée. Cela coûte, à la Sécurité Sociale, 10 milliards d'euros, soit 60% du budget de l'assurance maladie, c'est 200 euros par an et par patient.

Donc, la Ville de Marcq-en-Baroeul, forte de ce constat, s'est inscrite dans ce dispositif pour mettre en place, par le biais de cette délibération-cadre qui vous est soumise aujourd'hui, la dispensation d'une activité physique à but thérapeutique non médicamenteuse. Vous avez cette délibération dans votre dossier.

A Marcq-en-Baroeul sur une population d'environ 40 000 habitants, 5 000 personnes sont identifiées porteuses d'une affection de longue durée. Vous voyez qu'il y a vraiment un travail de fond important.

Nous allons mettre en place ce dispositif avec la communauté médicale, par le biais d'éducateurs qui sont labellisés «activité physique et sportive adaptée». Cela permettra des pratiques d'activités physiques et sportives dans un cadre sécurisant, progressif pour nos patients et en ciblant des pathologies, les diabètes de type II, l'obésité, les cancers en rémission depuis plus de six mois, les pathologies cardio-vasculaires, c'est-à-dire les antécédents d'infarctus du myocarde ou d'accident vasculaire cérébral et puis également la maladie de Parkinson et les lombalgies chroniques.

Monsieur le Maire prendra prochainement une décision municipale pour expliciter le coût parce qu'il va falloir, quand la personne entre dans ce dispositif, qu'elle puisse avoir un examen initial, un examen au bout de six mois puis un examen au bout d'un

an, donc trois examens la première année. Le patient peut rester dans le dispositif si les bénéficiaires ne sont pas acquis ou alors sortir du dispositif et intégrer une association sportive de la Ville. Nous allons travailler également de concert avec des associations sportives, des clubs sportifs de la Ville qui ont des licenciés titulaires du diplôme APA (activités physiques et sportives adaptées). Les patients réaliseront deux séances par semaine, tout en sachant que ce dispositif est tout à fait confidentiel et anonyme et qu'il y a une restitution régulière au médecin prescripteur par le biais par exemple d'api-cripte ou d'un autre logiciel tout à fait sécurisé. Ce dernier va donc prescrire par le biais d'un formulaire, ces activités physiques et sportives. On entre vraiment dans une démarche importante : la Ville de Marcq-en-Baroeul fait partie des 62 villes de l'hexagone qui s'inscrivent dans ce dispositif «sport santé sur ordonnance». Voilà Monsieur le Maire pour la première délibération et je ferai l'autre après pour l'OM Rugby.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur ELLART : *«Nous sommes la première commune de la Métropole à lancer cette opération et c'est quelque chose d'important parce que ça favorisera le retour à une bonne santé d'un certain nombre de nos concitoyens, je l'espère. C'est un gros travail. Merci.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0019DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«De manière synthétique, si vous le voulez bien, Monsieur ELLART, il y a une délibération qui a été déposée sur table pour une subvention exceptionnelle de 10.000 euros à l'association de l'Olympique Marcquois Rugby. »*

➤ **Intervention de Monsieur ELLART** : *«C'est une proposition de subvention exceptionnelle pour l'Olympique Marcquois Rugby qui est l'un des clubs phares de la Ville de Marcq-en-Baroeul qui concerne sa participation au championnat de rugby de Fédérale 2. L'OM Rugby est devenu locataire de la Fédérale 2, il y a maintenant un an et demi. Actuellement, le club est un club métropolitain. Il fait partie des 21 clubs de haut niveau de la Métropole Européenne de Lille puisqu'il a remplacé Lille Métropole Rugby, et pour sa deuxième saison en championnat de France de Fédérale 2, l'OM Rugby réalise un parcours exceptionnel avec, sur 14 matchs, 14 victoires, 11 bonus offensifs ce qui fait que l'OM Rugby est en bonne position pour accéder à la Fédérale 1 avec un an d'avance sur son plan de marche. Ces résultats ont engendré de facto des dépenses supplémentaires sur le budget du club. Cet apport financier est complémentaire ; il est nécessaire auprès des partenaires institutionnels et privés qui ont été sollicités afin de mettre le club dans les meilleures conditions pour préparer les play-off avec l'objectif d'être champion de France et afin de présenter prochainement, pour le 15 février, un dossier cohérent et crédible devant la DNACG qui est le gendarme financier qui est chargé de valider toute accession à une division supérieure en l'occurrence, la Fédérale 1 pour l'OM Rugby. Je vous remercie.»*

Membres en exercice = 39
 Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0039DEL est adoptée à l'unanimité

Je passe la parole à Monsieur CHASTAN pour les ressources humaines.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : *«J'ai quatre délibérations à vous proposer. Une première délibération concerne l'instauration du régime indemnitaire. Vous savez que, depuis fin 2016, vous avez validé le nouveau régime indemnitaire, ce fameux acronyme RIFSEEP, pour les différentes catégories d'agents. Ici, c'est une extension de ce régime indemnitaire à la catégorie des cadres d'emplois des conservateurs de bibliothèque, de bibliothécaires et des attachés de conservation du patrimoine et des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Pour résumer, ce sont essentiellement, les agents qui travaillent à la médiathèque de la Ville.*

La deuxième délibération consiste à désigner un conseiller municipal au conseil de discipline de recours des contractuels du centre de gestion du Nord en la personne de votre serviteur. Merci.

La troisième délibération consiste à vous présenter la modification du tableau des effectifs permanents. Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure, il y a eu à l'occasion de la CAP de la fin d'année, 74 passages de grade, évolution de grade, ce qui a généré d'ailleurs un avancement pour les agents de cette collectivité et donc, qui dit avancement dans les grades, dit suppression des grades dans lesquels ces mêmes agents étaient précédemment. Ce tableau se veut être le reflet fidèle du réel tout en ménageant une petite souplesse qui va nous permettre d'employer comme chaque année, des animateurs pour les CLSH.

La dernière délibération présente le rapport égalité hommes/femmes comme la loi nous y invite à l'occasion du vote du budget. Ce rapport décrit la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes non seulement au sein de la collectivité, mais également dans la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHASTAN : *«Vous voyez, Monsieur CHASTAN vient de parler de 26 millions d'euros de dépenses en quelques minutes. Je vous remercie beaucoup Monsieur CHASTAN, parce que c'est tout à fait remarquable. Madame ROUSSEL, vous aviez demandé la parole sur le tableau des effectifs. »*

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL** : *«Oui, effectivement j'interviens à propos du tableau des effectifs permanents. A force de toilettages du tableau des effectifs, je me demande où sont les ajustements techniques et les suppressions réelles : par exemple*

dans les ATSEM ou dans la filière animation, quand je reprends les seuls éléments de contrôle à ma disposition, c'est-à-dire le compte administratif de l'an dernier. Comment évaluer dans ces conditions le développement des contractuels ? Je ne trouve pas, en effet, dans le tableau des créations des éléments susceptibles de m'informer et de me rassurer, même en tenant compte des changements de statut par concours. Merci. »

Monsieur le Maire : *«Madame ROUSSEL, on a parlé tout à l'heure du GVT (glissement vieillesse technicité) qui vous le savez, est cette possibilité pour les fonctionnaires d'avoir un déroulement de carrière en fonction du statut prévu par la fonction publique. Donc, s'il y en a un qui était catégorie C et qui va passer catégorie B, on supprime le poste catégorie C, puisque c'est la même personne qui maintenant occupe le poste de catégorie B. C'est plutôt tout à notre honneur de, justement, avoir un tableau assez proche du théorique et du réel ; c'est tout le travail que nous faisons.*

Sur les ATSEM, je n'ai pas de connaissance de poste d'ATSEM qui aurait été supprimé. Je pense que c'est même peut-être plutôt le contraire, en ce moment en tout cas. Je pense que, par rapport aux autres communes, on est plutôt assez modèle dans ce domaine. On ne va pas refaire une nouvelle fois le débat sur le tableau des effectifs. On l'a déjà expliqué très gentiment, Madame ROUSSEL, peut-être dix, vingt fois, cinquante fois : c'est la promotion des uns et des autres qui fait que l'on essaye de tenir ce tableau au plus proche de la réalité. Je propose maintenant de voter cette délibération. »

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0025DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Il y a une autre délibération dont on doit simplement prendre acte qui est la délibération sur le rapport en matière d'égalité hommes/femmes et Madame VIDAL-SAGNIER a demandé à prendre la parole. »*

➤Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER : *«Nous n'avons pas de remarque particulière sur ce rapport, qui dénote, comme partout en France, une présence plus accrue des femmes dans le domaine administratif que dans le domaine technique. Cela reste factuel. Nous savons que, dorénavant, la loi encadre strictement les rémunérations pour le même poste, qu'on soit un homme ou une femme, d'autant plus dans la fonction publique, où le recrutement se fait au même indice pour le même travail. Il faut rester vigilant néanmoins sur les parcours de carrière des femmes, car les absences pour congés maternité et les temps partiels ralentissent indirectement et freinent la progression à des postes à responsabilité, en particulier ceux liés au management.*

J'aurai une question d'éclaircissement par rapport au tableau, au paragraphe 2.7 «rémunération» que je ne comprends pas bien. J'imagine que c'est peut-être la

différence en fait, entre les deux colonnes ; je ne sais pas si vous y êtes Monsieur CHASTAN.»

Monsieur le Maire : *«Madame, ou c'est une question que l'on pose en commission pour que l'on puisse y répondre ou on peut vous recevoir, parce que là, comment voulez-vous que l'on vous réponde sans avoir connaissance au préalable de votre question ? On est à votre disposition, si vous le souhaitez, pour vous rencontrer et analyser ce que vous demandez, parce que plutôt que de dire quelque chose qui ne serait pas tout à fait vérifié. Nous connaissons votre attention à l'égalité hommes/femmes et vous avez bien raison.*

Maintenant, si vous le souhaitez, on vous reçoit, on en parle et si d'ailleurs vous voulez après un prochain Conseil Municipal aborder à nouveau cette question puisque l'on ne vote pas mais que l'on prend acte, on sera à votre disposition pour en reparler. Vous êtes d'accord Madame?»

Monsieur CHASTAN : *«Bien évidemment, je me tiens à la disposition de ma collègue. On vous reçoit très vite.»*

Monsieur le Maire : *« Nous avons pris acte de ce rapport. Le débat suivant concerne le Plan de Déplacement d'Administration de la Ville de Marcq-en-Baroeul avec une adoption d'un plan pluri-annuel d'actions et je passe la parole à Monsieur VERLEY. »*

➤Intervention de Monsieur VERLEY : *«Je profite de ces quelques instants pour parler d'un léger point en plus de la médaille de bronze que l'on a reçue sur l'initiative numérique. On a également reçu le 5 @ après les 4@ de l'année dernière ; donc la Ville de Marcq-en-Baroeul est largement en pointe, et je remercie le beau travail que l'on fait avec Madame ROCHER sur le numérique et la communication, ainsi que le travail des services sur ce sujet.*

En 2018, on a connu 67 jours de pollution. Le bilan n'est pas très glorieux : c'est 20 fois les maxima de l'organisation mondiale de la santé. La Ville de Marcq-en-Baroeul a été très tôt l'une des pionnières à mettre en place les plans de déplacement administration qui étaient juste conseillés il y a quelques années.

En 2010, nous avons eu notre premier plan et, quelques années plus tard, ces plans ont été rendus obligatoires au vu des pollutions constatées dans le territoire des Hauts de France. C'est donc dans cette logique que la Ville de Marcq-en-Baroeul s'inscrit dans la mise à jour du plan de déplacement administration de la collectivité et ce sont donc avec des élus et des agents que nous avons essayé de réfléchir à une mobilité plus douce pour l'ensemble des personnels et des élus.

Il faut savoir que 50% des agents habitent la Ville de Marcq-en-Baroeul à proximité de leur emploi et que 65% de ces agents habitent à moins de 9 km de leur domicile, ce qui fait que les agents de la Ville de Marcq-en-Baroeul correspondent aux moyennes nationales des habitants des grosses agglomérations.

L'ADEME a défini le vélo comme étant l'un des meilleurs recours à la voiture en termes de mobilité, puisque dans des situations urbaines, le vélo permet de se déplacer sur des temps qui sont quasiment similaires à ceux de la voiture, notamment grâce au temps dit «d'approche».

C'est donc un plan complet que l'on vous propose à votre vote ce soir. Vous en avez le détail dans la délibération présentée et c'est un plan pluriannuel pour accompagner les agents de la formation en passant par l'information et ensuite la fourniture d'outils.

On a aujourd'hui sur la ville des voitures électriques ; on a également des outils informatiques qui vont permettre d'accompagner chacun de ces agents sur de nouveaux types de mobilité qu'ils soient pédestres, cyclables, transports publics ou même l'éco-conduite pour un véhicule électrique ou l'éco-conduite pour un véhicule thermique parce que les deux approches sont possibles. C'est la première délibération qui est proposée à votre vote ce soir.

Je vais parler tout de suite des deux autres puisqu'elles y sont associées, c'est le vote d'une prime pour l'achat d'un vélo pour les agents de la Ville de Marcq-en-Baroeul. C'est une prime qui avait beaucoup marché à l'époque où on l'avait mise en œuvre en la doublant de celle de la Métropole Européenne de Lille et on vous propose également de voter cette délibération sur la prime vélo qui sera basée sur les mêmes modèles que celle que l'on avait fait ensemble, il y a quelques temps. Afin de toujours axer la politique de la Ville de Marcq-en-Baroeul sur le vélo, on vous propose également de renouveler la prime vélo pour les administrés à compter des beaux jours pour que les Marcquois puissent de plus en plus appréhender ce mode de transport qui est de plus en plus utilisé ce que l'on constate chaque jour sur les pistes cyclables de la Ville. J'en profite et je conclurai là-dessus en tant que cycliste, je vais prendre ma casquette de cycliste à temps complet, pour remercier l'engagement des services de la Ville de Marcq-en-Baroeul dans les actions de déneigement de nos pistes cyclables. Ça rend beaucoup plus sécurisés nos déplacements et l'ensemble de la communauté cycliste m'envoie leurs félicitations que je retransmets à l'ensemble des membres du Conseil Municipal au premier d'entre eux, notre Maire et aux services qui sont dès 4 heures du matin sur les pistes cyclables et les routes pour les déneiger.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur VERLEY. «*Merci également aux services, à l'ensemble des services, à la direction des ressources humaines et également à l'adjoint aux ressources humaines. Ce plan de déplacement de l'administration, ce sont dix-huit mesures que nous mettons en place dans la Ville de Marcq-en-Baroeul pour notre personnel municipal.*

D'abord, c'est très important. C'est, bien sûr, comme l'a souligné Monsieur VERLEY, des primes très significatives pour notre personnel, pour qu'il puisse acheter un vélo et un vélo électrique. On va les inciter fortement. C'est important parce qu'il y a 50% du personnel municipal qui habite Marcq-en-Baroeul et donc il y a un potentiel extrêmement important pour, effectivement, favoriser la mobilité de tout ce personnel. Il y aura également tout un accompagnement pour le matériel qui est nécessaire pour avoir la possibilité de circuler en toute sécurité. Moi, je suis bluffé parce ce qui a été

réalisé, et je pense que ça vaudra le coup de bien communiquer sur tout ce que nous allons faire dans ce domaine sur les garages à vélo qui seront mis en place, sur le co-voiturage que l'on veut mettre en place pour le personnel municipal, sur les animations que l'on veut faire autour du vélo.

Dix-huit mesures ont été pesées, discutées entre nous. Le rétablissement de cette aide concernera aussi l'ensemble des Marcquois et le montant de l'aide est fixé à 25% du prix, toute taxes comprises, du vélo neuf, avec un plafond fixé à 150 euros pour les vélos sans assistance électrique et à 300 euros pour les vélos à assistance électrique. La grande particularité, c'est que, comme on veut mettre le paquet pour que le personnel municipal utilise d'autres moyens de circulation, la prime accordée à tous les Marcquois sera additionnée à celle dont pourront bénéficier le personnel municipal. Vous voyez, c'est une aide considérable parce que vraiment on est persuadé qu'il y a un potentiel important et donc on travaille sur ce sujet.

Le comité des oeuvres sociales de la Ville de Marcq-en-Baroeul va également participer financièrement à cette opération et va abonder sur un certain nombre d'aides en achetant le casque, les vêtements, les antivols, etc... Voilà ce que je voulais vous dire. Madame VIDAL-SAGNIER a demandé la parole.»

➤ Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER : *«Nous voterons pour ces délibérations qui vont dans le sens de mieux prendre en compte la problématique du dérèglement climatique et qui visent non seulement à la protection de notre atmosphère mais aussi à la préservation de la santé de nos concitoyens. Nous voudrions rappeler que notre groupe avait demandé à ce que la prime vélo soit maintenue voire augmentée pour les Marcquois. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces propositions d'autant plus qu'elles concernent aussi les agents de notre collectivité et alors, petit clin d'œil à Martine ROUSSEL, ce serait bien que la prime soit attribuée à partir du 1^{er} mars et Pierre VERLEY sait pourquoi. Merci de votre attention.»*

Monsieur le Maire : *«Petit message subliminal ; nous allons voter ces délibérations ».*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

**Les délibérations 2019_02_0027DEL, 0028DEL et 0029DEL
sont adoptées à l'unanimité**

Monsieur le Maire : *«Je passe la parole à Monsieur MUNCH pour ses délibérations. »*

➤ Intervention de Monsieur MUNCH : *«Je présente ce soir trois délibérations, dont deux qui concernent la mutualisation des achats publics avec la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de La MADELEINE pour l'achat de produits et matériels d'hygiène.*

Le deuxième dispositif, c'est l'adhésion au dispositif de centrale d'achat métropolitaine. L'objet, c'est effectivement de faire en sorte d'avoir le meilleur achat possible sans pour autant être prisonnier de ces conventions puisqu'en fait, on peut y adhérer en toute liberté.

La troisième délibération concerne la mise en œuvre de l'autorisation préalable aux travaux de division de logements. C'est un dispositif qui est institué dans le cadre de la loi ALUR. Il fait partie des trois dispositifs qui ont été ouverts avec cette loi. Le premier, c'est l'autorisation préalable de mise en location, le deuxième, c'est la déclaration de mise en location et le troisième dispositif, c'est l'autorisation préalable aux travaux de division de logement. Nous avons souhaité adhérer à ce dernier dispositif et nous faisons donc partie des 22 communes de la métropole, à peu près le 5^{ème} du nombre de communes de la métropole, à adhérer à un ou plusieurs dispositifs prévus par la loi.

Celui-ci nous permettra d'être vigilant sur la division de logements, notamment dans le cadre de l'indignité de logement ; c'est quelque chose sur lequel il faut toujours être vigilant. On constate effectivement que parfois, il y a une division un peu anarchique sans prendre en compte toutes les problématiques: problème de stationnement, problème des poubelles, problème de la qualité des logements, de la taille des logements et du respect des différents critères de naissance d'un logement. Cette délibération met bien en évidence les engagements à la fois de la MEL et des obligations de la commune et comme il s'agit d'une compétence de la MEL effectivement, les dépenses qui seront liées à ce dispositif sont prises en charge par la MEL. C'est cette convention que je vous propose de voter.

Monsieur le Maire remercie Monsieur MUNCH : *«Monsieur TONNEL vous avez demandé la parole sur les deux délibérations relatives à la constitution d'un groupement de commande avec la Ville de La Madeleine et avec la MEL».*

➤Intervention de Monsieur TONNEL : *«Oui, parce qu'elles sont intimement liées, c'est le même sujet. La délibération n°0030 nous propose de lancer un programme de commande relatif à l'achat de produits d'entretien avec la Ville de La Madeleine. Nous nous en félicitons. La mutualisation est en effet, comme nous l'avons rappelé plusieurs fois par le passé, une source importante d'économie. Mais bien plus que cela, elle permet de s'enrichir par le travail en commun qu'elle entraîne avec une autre ville ou une autre collectivité. C'est certain, nous avons toujours eu beaucoup de choses à apprendre des autres communes et nous appellerons de nos vœux la Ville à poursuivre dans cette voie. Mais bien plus que cela, Marcq, 7^{ème} ville du département, doit retrouver son leadership à la MEL, au département et à la région. Elle doit recréer des liens, bien sûr, de travail mais surtout amicaux avec ses voisins. Marcq ne doit plus être isolée ; c'est la condition du travail en mutualisation sur des axes où nous nous retrouvons ensemble pour être plus forts. La bienveillance de ces partenariats ne doit pas être de façade mais correspondre à une vraie envie partagée d'avancer ensemble dans une direction commune. Nous voterons cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur le Maire remercie Monsieur TONNEL. *«Là c'est un peu la démonstration inverse de ce que vous êtes en train de dire et je vous rappelle très gentiment Monsieur TONNEL que depuis trente ans, on travaille en parfaite harmonie avec les Villes de Mouvaux et Wasquehal dans le cadre de notre Syndicat Intercommunal ; nous sommes aussi dans le SIVOM Alliance Nord-Ouest ; nous avons énormément de coopération culturelle avec d'autres villes. Récemment la Ville de la Madeleine est venue voir ce que nous faisons en matière de Repair Café. On va tous les uns chez les autres ; on s'entend très bien avec Hélène MONECLAYE en tant que Vice-Présidente de la mutualisation au sein de la communauté urbaine. Voilà, on n'a pas attendu vos conseils pour essayer de coopérer intelligemment avec les uns et avec les autres et dans des relations les plus harmonieuses possibles. Ce n'est pas toujours possible avec tout le monde et sur tous les dossiers. Il y a parfois des dossiers sur lesquels on n'est pas forcément d'accord et c'est la vie. Mais je pense vraiment que vous saisissez deux délibérations où l'on démontre justement que l'on mutualise, que l'on s'écoute, que l'on se rencontre, que l'on discute que ce soit en matière de sécurité, en matière d'acquisition. Ne vous inquiétez pas, Monsieur TONNEL, ça va bien.»*

➤ **Intervention de Monsieur DELEURY** : *«Compte tenu de la raréfaction du foncier sur notre ville, certains propriétaires privés sont effectivement de plus en plus tentés au départ de certains de leurs proches de louer tout ou partie de leur résidence principale. Ainsi, après différents aménagements techniques, sous-sol ou garages se transforment en studio ou autres et sont mis en location. Certaines situations d'habitats sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine. Notre ville se doit de garantir des logements de qualité en luttant contre l'habitat indigne, comme l'a souligné Jean-Louis. La mise en place de nouveaux dispositifs de lutte contre ce type d'habitat est donc bienvenue et nous approuverons l'expérimentation ainsi que l'autorisation de signer la convention de prestation de service avec la MEL. Merci. »*

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELEURY pour ses propos. *«C'est là aussi, une délibération importante et un gros travail pour lequel la Ville a été très moteur parce que nous avons proposé beaucoup d'amendements à la délibération qui a été votée au Conseil de Communauté. Je saisis cette occasion pour vous dire également qu'à Marcq-en-Baroeul, le nombre de logements sociaux s'élève aujourd'hui à 3 323 soit en pourcentage 19,24%. Dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, la politique en matière de logement social n'est pas un vain mot et nous agissons systématiquement pour pouvoir favoriser le logement pour tous. Nous allons voter ces délibérations, si vous le voulez bien.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

**La délibération 2019_02_0030DEL, 0031DEL et 0032DEL
sont adoptées à l'unanimité**

Monsieur le Maire : *«Je voudrais passer la parole à Monsieur CATHELAIN pour qu'il puisse nous parler de la programmation politique de la ville 2019. »*

➤ **Intervention de Monsieur CATHELAIN :** *«La première délibération concerne la programmation politique de la Ville. Nous avons pris comme l'une de nos priorités dans notre quartier prioritaire, la réussite éducative. Il y a un partenariat, un vrai travail qui a été fait avec l'école Charles Péguy en 2014 par mon prédécesseur, Madame ROCHER, qui a fait un excellent travail.*

On a élaboré plusieurs actions avec les enseignants et la Sauvegarde du Nord, qui sont des vrais professionnels en la matière. Ce sont de belles actions qui sont appréciées par la communauté éducative. J'ai rencontré, il n'y a pas très longtemps, le directeur de l'école Charles Péguy, Monsieur CALLENS, qui me disait à quel point il avait vu une amélioration au sein de sa classe, dans le comportement des enfants.

Parmi les quatre très belles actions de la Sauvegarde du Nord, il y a par exemple, le référent de parcours qui permet de suivre et d'accompagner des familles : à ce jour, il y a 24 familles qui sont accompagnées. C'est une action qui est très bien visible, qui est très bien vue par les familles et elles n'hésitent pas à solliciter ce référent qui peut les aider dans leurs démarches.

«Il n'y a pas de sage sans passage», c'est le nom de l'action qui concerne l'ensemble des élèves en CM2, pour faciliter notamment le passage en 6^{ième}. Il y a tout un travail qui est fait sur leur comportement. Il y a une appréhension quand vous rentrez en 6^{ième} parce que vous n'avez plus de professeur unique ; ce dispositif les aide et les prépare à rentrer en 6^{ième}. Cette action d'ailleurs continue un peu une fois qu'ils sont en 6^{ième}.

Il y a également «s'accorder pour éduquer» : c'est un rendez-vous pour les parents. C'est un rendez-vous incontournable : ils se rencontrent, ils discutent. Ça rompt parfois l'isolement. Il y a des situations de solidarité qui se créaient ; on sait qu'il y a beaucoup de mères isolées et ça les aide énormément.

Il y a également «grandir et être grand» qui est aussi une très belle action. Quand on passe de l'école maternelle à l'école élémentaire, il y a tout un travail sur le comportement qui doit être fait pour l'enfant. Ce n'est facile pour lui ; ce n'est pas toujours évident de savoir que l'on doit rester à sa place assis pendant plusieurs heures pour un enfant en CP. La communauté éducative est vraiment très sensible à ces actions parce qu'ils ont tous remarqué qu'au sein de leur classe, les enfants avaient changé de comportement grâce à ça.

Ce qui vous est proposé c'est de renouveler toutes ces actions. J'attire votre attention sur le budget particulièrement conséquent. La Ville fait un effort de 46 709 euros que l'Etat vient abonder également à hauteur de 46.709 euros et ce n'est qu'une partie de la programmation de la Politique de la Ville. La programmation de la Politique de la Ville aujourd'hui, ça représente un budget quand même pour la Ville et j'insiste, parce que c'est quand même un effort très important qui est fait, de 100 000 euros.

Sur la deuxième délibération, c'est aussi un très beau projet : c'est le projet DEMOS. Il y a cinq enfants de la Briqueterie qui participent au projet DEMOS et qui ont des cours de musique avec l'Orchestre National de Lille ; ce n'est quand même pas rien. Ils ont tous reçu un instrument de musique, des violons, violoncelles et apprennent à faire de la musique. C'est la troisième et la dernière année de ce projet pour ces cinq enfants et il y a un suivi qui est organisé par le Centre Social ; donc on vous propose de voter une subvention à hauteur de 5 000 euros.

Je voulais vous dire que le projet DEMOS est très exigeant : ce sont 3 heures 30 pour l'enfant par semaine ; il y a donc un suivi des familles qui est très important. Au bout de trois ans, ces enfants sont toujours plus motivés que jamais et je voulais remercier le Centre Social pour son action pour que les familles restent impliquées.

Je remercie notre adjointe à la culture pour la proposition que ces enfants puissent intégrer le conservatoire de musique parce que, bien sûr, ils ont envie de continuer. Nous en avons discuté en commission, et la directrice du conservatoire y est tout à fait favorable.

Je voulais aussi vous dire un mot de tout ce que peut produire la musique : les professeurs qui ont ces enfants en classe ont vu aussi un changement au niveau de leur comportement, dans les notes également. C'est quelque chose de très bénéfique.

Enfin, sur la politique de la Ville, il y a une fresque qui va être réalisée à l'école Charles Péguy. Je tiens à remercier pour son travail Peggy DEPRez, avec qui j'ai rencontré Monsieur CALLENS. Nous avons parlé de ce qui avait été fait au sein de la Briqueterie, notamment les deux fresques. Il a dit que c'était quelque chose qu'il avait envie de faire et donc, il a construit un projet pédagogique autour de la réalisation de cette fresque qui se fera donc sous le préau de l'école.

C'est aussi un moyen pour lui de faire entrer ainsi les parents au sein de l'école parce qu'il ne les connaît pas tous. Ce n'est pas toujours évident pour les parents aussi d'entrer dans l'école. Il y a donc un vrai projet pédagogique qui concerne toutes les classes du CP au CM2 et qui représente 150 heures de travail. C'est un projet pour lequel l'on vient de voter à l'instant au budget 10 000 euros ; ici c'est une subvention de 1 000 euros pour les sorties scolaires dans le cadre de ce projet.»

➤ Intervention de Madame ROCHER : *«Je voulais juste rajouter que cette expérience continue puisqu'à nouveau de nouvelles familles vont être impliquées dans ce processus à partir, bien sûr, de la prochaine rentrée scolaire et en lien avec le Centre Social. On cherche déjà des candidatures pour continuer cette belle expérience qui effectivement a été très enrichissante et que l'on va réintégrer dans le conservatoire puisqu'Anne-Christine LEURIDANT va intégrer les élèves et que d'ores et déjà, il y a un spectacle de prévu entre les élèves de DEMOS et le Conservatoire, de mémoire, au mois de mai à Charcot.»*

➤ Intervention de Madame ROUSSEL : *«Oui j'ai demandé la parole et puis il y a quelques réponses et affirmations qui viennent d'être données. Je vais voter cette subvention accordée au Centre Social et Culturel pour l'accompagnement des enfants*

inscrits dans ce projet Demos. Le projet qui est soutenu par Madame ROCHER en tant qu'adjointe à la culture et Monsieur CATHELAIN en ce qui concerne la politique de la Ville, va effectivement s'achever, Loïc l'a dit tout à l'heure. En commission, j'avais essayé de voir si effectivement les cinq jeunes qui étaient inscrits dans ce dispositif pourraient continuer leurs études musicales au conservatoire de Marcq. J'en ai eu l'assurance lors de la commission et j'en suis très ravie. J'ai également posé la question si ce dispositif aurait perduré pour d'autres enfants ce qui m'a été également confirmé. Je veux dire quand même que ce dispositif est facteur de réussite et d'épanouissement pour les enfants et je ne pense pas qu'on puisse aller à l'encontre de cette décision. Merci.»

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. «*Madame GODDYN, vous vouliez prendre la parole. »*

➤ **Intervention de Madame GODDYN** : «*Juste pour ma position de vote concernant la programmation politique de la Ville, vous connaissez mes réserves sur la Sauvegarde du Nord. Donc, je m'abstiens sur cette délibération et les autres, je les vote.»*

- PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2019

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 38 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/RN/PC)

Abstention = 1 (Debout la France)

La délibération 2019_02_0033DEL est adoptée à l'unanimité

- PROJET DEMOS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL POUR L'ANNEE 2019
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE CHARLES PEGUY DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROJET "UNE FRESQUE SOUS LE PRÉAU

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/NI/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0034DEL et 0035DEL sont adoptées à l'unanimité

- SUBVENTION AU PROFIT DES ÉLÈVES DE LA PRÉPARATION MILITAIRE " ERIC TABARLY "

Monsieur le Maire : «*Il n'y a pas de demande de prise de parole. Elle est réputée adoptée. Il s'agit d'une subvention que l'on donne à la préparation militaire marine pour un week-end de cohésion qu'ils font entre eux en remerciement des cérémonies commémoratives du 11 novembre.*

Maintenant, nous sommes aux délibérations de Monsieur PAPIACHVILI.

➤ **Intervention de Nicolas PAPIACHVILI :** *«En 2019, nous allons recevoir six jeunes en service civique et c'est l'objet de la première délibération. La deuxième délibération, c'est une convention avec la société supermarché MATCH puisque, vous le savez, c'est inéluctable, il y aura forcément des restrictions de stationnement en vue de la réfection de la place Doumer même si tout ceci se fera par tranche et compte tenu des difficultés de stationnement d'ores et déjà présentes. Nous avons déjà pas mal de personnes qui viennent de l'extérieur et qui empruntent le bus pour aller travailler à Lille ; ce phénomène, forcément, va s'accroître avec les travaux à venir. Du coup, nous avons réfléchi à une solution avec la société MATCH afin que le parking, qui est un parking privé, puisse être ouvert au public afin que, sous votre autorité, sous l'autorité de Monsieur CHASTAN, on puisse y exercer les pouvoirs de police. De ce fait là, cette place passera en zone bleue ce qui évitera d'avoir des voitures ventouses afin que l'on puisse, comme d'habitude, dans notre Ville préserver le commerce.»*

Monsieur le Maire : *«Merci. J'insiste sur le fait que ça été discuté, présenté, concerté avec les commerçants, avec le magasin MATCH, les commerçants de la périphérie de cette place Doumer et du centre commercial qui sont totalement favorables à cette démarche qui sera évolutive.*

Madame VIDAL-SAGNIER, vous avez la parole, je pense pour deux délibérations, celle sur le service civique d'abord, si vous le voulez bien et ensuite celle sur la signature de la convention avec la société MATCH.»

➤ **Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER :** *«Nous nous réjouissons de la collaboration avec le SIVOM car cela permet d'accueillir des jeunes en service civique chaque année.*

Le service civique est un système gagnant-gagnant car les jeunes se forment et les services de la mairie bénéficient de l'engagement volontaire de ces jeunes au service de l'intérêt général. L'encadrement d'un jeune en service civique demande du temps, nous en sommes conscients. Un constat concernant les missions confiées à ces six volontaires : vous auriez pu consacrer un de ces binômes ou un jeune en service civique à des missions liées au cadre de vie et à l'environnement : aller à la rencontre des habitants pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens, promouvoir nos espaces naturels ou encore sensibiliser la population à l'utilisation de transports dits «doux» ou alternatifs en faisant connaître ce qui existe déjà sur notre commune que ce soit le co-voiturage, vélo, transports en commun, etc... J'en avais discuté avec Monsieur VERLEY d'ailleurs.

Comme on peut l'entendre dans les «after-work», ou les «think tank» et autres réunions participatives, il y a une forte demande des Marcquois pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation au développement durable et à leur accompagnement. Nous autoriserons, bien sûr, la signature de cette convention. Merci de votre attention.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0037DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Vous avez demandé la parole Madame VIDAL-SAGNIER ainsi que Madame ROUSSEL sur la signature de la convention avec la société MATCH.»*

➤ **Intervention de Madame VIDAL-SAGNIER :** *«L'idée de passer les stationnements en zone bleue permettra d'éviter le stationnement trop long de certains véhicules et d'améliorer ainsi la possibilité pour les Marcquois de s'arrêter chez les commerçants, comme l'a fait remarquer Monsieur PAPIACHVILI, dans ce quartier emblématique de notre Ville.»*

La présence de véhicules «ventouse» dénote le fait qu'il manque de parkings relais pour prendre les transports en commun à la périphérie de notre Ville. Nous savons que cela n'est pas de la responsabilité de la commune. Malgré les difficultés engendrées par les nouveaux horaires et lignes de bus, beaucoup d'usagers prennent les transports en commun, et cela a été souligné dans l'introduction de cette délibération pour se rendre à leur travail. Ceux-ci ne sont pas tous résidents de notre Ville et viennent, pour la plupart, des communes environnantes. Ce que l'on a constaté pour le parking de Monoprix au Croisé-Laroche mais également sur le Grand Boulevard ou sur le parking du Château Rouge, il y a quelques temps, est également vrai pour celui de Match et même pour celui du village Paul. Nul doute qu'une réflexion avec certaines des communes voisines dont celle de Bondues pourrait être engagée sans tarder. Merci de votre attention.»

Monsieur le Maire : *«Merci Madame. Vous savez que je travaille avec Monsieur le Maire de Bondues pour demander l'aménagement d'un parking relais qui favoriserait le co-voiturage au niveau de l'aérodrome de Bondues. On essaie de voir comment on pourrait aboutir à cela rapidement. Je souligne également que, sur le Boulevard Clemenceau, nous avons acheté une bande de terrain dont nous avons déjà parlé qui était déjà ouverte à la circulation du public ; nous avons eu l'accord des copropriétaires et il y aura 50 places supplémentaires de stationnement à cet endroit-là. Donc, je retiens ce que vous dites. Pour l'instant, il s'agit d'une discussion sur une zone bleue pendant la durée des travaux, rien de plus ; mais on va essayer de faire en sorte que tout cela fonctionne bien et on sait très bien qu'il y aura des suggestions pendant les travaux. Mais il faut, effectivement, que l'on anticipe ; tout cela se passe assez harmonieusement dans nos discussions avec les commerçants.»*

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL :** *«Je vous ai adressé un courrier le 17 novembre 2017 afin de faire remonter la préoccupation des commerçants et riverains de la place Doumer et des rues adjacentes à propos du stationnement pendant les travaux du pôle culturel. J'y proposais, en accord avec eux, des zones bleues.»*

Il m'avait été répondu que le nombre de places de stationnement autour de la place était suffisant. Je sais que vous avez rencontré à plusieurs reprises, et ce lundi dernier également, les commerçants pour solutionner ce problème. La convention passée avec la direction du supermarché Match le résout en partie et je voterai cette délibération.

Mais il reste des questions que j'ai soulevées lors de la commission. Si vous mettez, comme annoncé en commission, une partie de la place Doumer en zone bleue, y aura-

t'il des places de stationnement accordées aux riverains de la place et alentours à l'exemple du Grand Boulevard, avec des vignettes gratuites, parce qu'on le sait, et je pense qu'Odile l'a dit tout à l'heure, les usagers du bus stationnent place Doumer du matin au soir, faute de parking relais.

Et je vous posais la question et vous y aviez en partie répondu : où en sont les discussions avec la MEL concernant ces parkings relais ? Et avec le Maire de Bondues ? Mais vous l'avez dit, vous avez déjà engagé la discussion. Par contre, j'ai une proposition à vous faire, très honnête. Une solution pourrait être éventuellement envisagée : dans le quartier du Pont, rue Traversière, il existe un parking dont l'accès se fait en entrant dans le Domaine de la Clairière par la rue Lalau. Ce parking est sur le territoire de la ville, mais un panneau «sens unique» empêche l'entrée par la rue Traversière. Il suffirait de déplacer cette signalétique d'environ 30 mètres et peut-être également demander un accord avec la résidence de la Clairière. Ce sont quinze places de stationnement qui pourraient être utilisées ; en y passant régulièrement, je m'aperçois qu'elles sont bien souvent inoccupées. Quinze places par ci, Quinze places par là, ça pourrait peut-être éventuellement également régler quelques problèmes. Merci»

Monsieur le Maire remercie Madame ROUSSEL. *«On se voit, si vous voulez discuter de cette idée de la rue Traversière. Il y en a plus dans deux têtes que dans une. Il n'y a pas de problème pour que l'on se rencontre et que l'on en discute. Ce qui a été prévu, c'est d'avancer un peu dans la réflexion au fur et à mesure des travaux et pour l'instant, il est décidé de phaser les problèmes de zones bleues, de ne pas tout mettre en zone bleue et sur la place Doumer, les travaux seront également phasés. On va rediscuter ; si vous le voulez on se verra là-dessus pour discuter, pour voir comment on peut optimiser les solutions qui sont en cours d'élaboration. Nous allons voter cette délibération.»*

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0038DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Mes chers collègues, le Conseil Municipal à proprement parlé est terminé. Avant d'aborder les questions diverses, je vous propose de débattre sur la motion que nous avons déposée sur table et que nous soumettons avec votre accord au débat de ce soir. De la même manière que d'autres villes comme la Ville de Wattrelos, la Ville de Hem et après un certain nombre de contacts avec mes collègues maires, nous nous sommes mis d'accord pour déposer des motions dans nos conseils municipaux respectifs appelant à corriger la desserte en bus de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Je vais vous lire cette motion :*

«A la suite d'un appel d'offres lancé par la Métropole Européenne de Lille, la société Ilévia (ex-Transpole), attributaire du nouveau marché, a lancé, le lundi 28 janvier 2019, un nouveau plan de lignes de bus sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le Conseil Municipal de la Ville de Marcq-en-Barœul regrette que ce plan n'ait fait l'objet d'aucune réelle concertation avec l'ensemble des Maires et des usagers concernés. Quand bien même ces nouvelles lignes n'ont pas vocation à faire l'objet d'un vote, il eut été pertinent, au regard de leur impact sur la vie quotidienne de nos concitoyens, d'associer dans leur élaboration l'ensemble des Maires, usagers et parties prenantes, dès la genèse du projet.

La lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité de l'air ou encore la mobilité sont des préoccupations majeures de nos concitoyens et des entreprises de notre territoire.

Ce sont des enjeux si cruciaux qu'aucune réponse efficace ne pourra leur être apportée sans y associer les usagers, alors même que nous savons que la Métropole Européenne de Lille est un des territoires les plus pollués de France.

Le Conseil Municipal de la Ville de Marcq-en-Barœul rappelle l'importance qu'il accorde au développement de solutions de mobilité diversifiées sur le territoire de la commune afin de répondre à ces problématiques. Il tient également à rappeler que le développement des transports en commun ne doit pas seulement relever d'une approche comptable mais aussi prendre en compte les attentes de l'ensemble de nos concitoyens ainsi que les objectifs environnementaux.

Les réunions d'information qui ont eu lieu en avril 2018 ont manifestement éludé l'ampleur des modifications prévues. Ainsi, de nombreuses informations essentielles, qui auraient pu présager de difficultés, n'ont pas été communiquées aux communes.

Face aux nombreuses interrogations de la Ville de Marcq-en-Barœul, la Métropole Européenne de Lille comme Ilévia se voulaient rassurants et estimaient que cette optimisation des lignes, comme indiqué dans la concession de service public, engendrerait une augmentation du nombre d'utilisateurs du service mais en aucun cas une dégradation de son efficacité.

La situation nouvelle n'est pas acceptable. De nombreux usagers expriment légitimement leur mécontentement ou leur colère, les nouvelles lignes ne pouvant notamment pas assurer une desserte satisfaisante des collèges et lycées, ou ne permettant pas de se rendre facilement vers Lille depuis la Ville de Marcq-en-Barœul.

Aussi, le Conseil Municipal intervenant auprès de la MEL et de son prestataire ILEVIA :

EXIGE *Des modifications immédiates des nouvelles lignes de bus en adéquation avec les attentes des usagers.*

- DEMANDE* Un renforcement de la citadine à raison d'un passage toutes les 20 minutes dans les deux sens.
- DEMANDE* Un rétablissement de la ligne 12 dans ses horaires et ses arrêts notamment aux heures de pointe de 5h30 à 9h30 et de 17h30 à 20h30.
- DEMANDE* Un bilan complet dans 6 mois afin d'identifier d'autres éventuels points de blocage et rétablir un service réel à la population.

Voilà la motion que je vous propose. Vous avez vu, effectivement, qu'Ilévia fait aujourd'hui une très grande campagne de publicité en disant que la population est très satisfaite, formidable, heureuse, etc... Je pense vraiment que l'on en est très, très loin et donc au travers de cette motion, je voudrais que, solennellement, nous puissions saisir la MEL de nos demandes et, comme le font d'autres villes, être ensemble pour porter ce message à la fois à Ilévia et à la Métropole Européenne de Lille. Voilà pour la présentation de cette motion. Y-a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur TONNEL, si vous voulez.

➤ Intervention de Monsieur TONNEL : *«Je comprends tout à fait, Monsieur le Maire que vous soyez très embêté avec cette affaire. Je le conçois ; ça s'agite de tous les côtés et on comprend pourquoi. Ce que je ne comprends pas par contre, mais d'abord je fais un petit retour en arrière sur la forme. On aurait pu nous envoyer un petit mail en tant qu'élu, en nous disant qu'on allait nous déposer sur les tables cette délibération. C'est quand même dommage, à l'heure informatique, de ne pas nous prévenir, à l'ère du numérique de ne pas nous avoir prévenus, cela aurait été la moindre des corrections de prévenir les membres de cette assemblée. Je reviens à mon propos. Si je résume bien, vous n'étiez au courant de rien, vous ne saviez rien et on ne vous a informé de rien. Vous avez voté une délibération à la MEL. Ici même, dans cette assemblée, au mois de décembre, on a posé la question sur les bus. On nous a dit que tout allait bien. On nous a même dit «mais vous trouvez des problèmes partout, il n'y a pas de problème», en décembre, ici dans cette pièce. En janvier, lors de vos vœux, vous avez dit à toute la population qui était présente à l'Hippodrome : « c'est super, j'ai enfin obtenu ce que je voulais, j'ai mes navettes ».*

Moi, je pense sincèrement que vous avez été informé et d'ailleurs j'aimerais ici ce soir que vous nous donniez, que vous puissiez donner au public, à la presse et à nous élus, les dates de réunion qui se sont tenues à la MEL parce qu'il y en a eu beaucoup ; je pense que vous avez eu des documents qui ont été remis. Pour moi, le parcours, vous l'avez eu. Alors de deux choses l'une et c'est ce que j'écrirai dans ma tribune : soit vous n'avez pas bien regardé, vous étiez tellement content d'avoir votre navette que vous n'avez peut-être pas regardé ou soit on ne vous a pas remis de documents et ça je n'ose pas l'imaginer. En tout cas, ce n'est pas les informations que nous avons. Donc moi, je trouve fort de café que vous lanciez une pétition, deux jours après qu'un Marcquois ait pu la lancer sur Facebook. Je trouve fort de café que vous fassiez une vidéo où vous appelez les Marcquois à rejoindre votre panache blanc et je trouve fort de café ce soir cette motion.

Je rappelle à tout le monde que vous êtes vice-président de la MEL et que si un adjoint dans un conseil municipal lançait une pétition contre son Maire, il serait débouté immédiatement ; il serait délogé immédiatement du Conseil Municipal de la majorité. Vous êtes vice-président, membre de l'exécutif. Vous voyez le Président CASTELAIN régulièrement en réunion et vous lancez une pétition contre lui. Enfin moi ça m'a abasourdi quand j'ai vu cela. Donc, bien évidemment que les Marcquois sont affolés par ces changements. On les a appris comme tout le monde. On avait des rumeurs de partout ; tout le monde nous a dit : « on a eu des mails, des appels téléphoniques, on a relayé, on nous a dit mais non tout va bien, arrêtez, arrêtez, les chauffeurs de bus racontent n'importe quoi » et finalement, le lundi matin, on s'est retrouvé en train de reconnaître que les gens avaient raison et que les bruits qui couraient dans les bus, eh bien, c'était les bons. Donc, moi je veux bien voter une motion ce soir mais je voulais vous parler avec mon cœur et vous dire que vraiment, c'est limite. Merci.»

Monsieur le Maire remercie Monsieur TONNEL. «Qui demande la parole ? Monsieur BUISINE».

➤ **Intervention de Monsieur BUISINE** : «*Juste, si vous pouvez me répondre par rapport à l'intervention j'ai faite en début concernant les transports en commun. Merci.*»

Monsieur le Maire : «*Quelle était votre intervention ?*»

Monsieur BUISINE : «*Si vous voulez, je peux vous la redire. Donc je disais, ce qui rejoint à peu près Monsieur TONNEL, que vous faites l'étonné sur les réseaux sociaux concernant le changement des lignes de bus, vous dites même : «en ma qualité de Maire, j'ai fait de la démocratie participative une priorité et cela dans toutes les thématiques». On se demande donc pourquoi vous n'avez pas écouté les habitants sur ce sujet et pourquoi la MEL ne l'a pas fait non plus. Lors du dernier Conseil Municipal, Madame GOUBE disait que non, qu'il n'y aurait pas de suppression de lignes. Eh bien, allez sur le terrain pour constater le nombre de lignes qui n'existent plus. Je rappelle que l'appel d'offres de la MEL parlait d'optimisation et non de réduction de lignes. De quelle optimisation parle-t-on ? Lors de la délibération du 15 décembre 2017, le groupe GIDEC dont vous faites partie, s'est prononcé pour la nouvelle DSP de transports publics malgré une diminution identifiée de 10% de l'offre de bus actuelle.*

Si la préoccupation de votre groupe n'avait pas été le retour à l'équilibre financier du prestataire, par, entre autre, la diminution de l'offre de bus, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Il est fort dommage que vous ayez attendu un an et le lancement effectif de cette nouvelle offre pour interpeller le Président de la MEL à ce sujet, visiblement sans effet d'ailleurs. Merci.»

Monsieur le Maire : «*Merci Monsieur BUISINE. Franchement, ou alors quelque chose m'a échappé, mais tout à l'heure, je n'ai pas eu l'impression que vous avez eu ces propos ? Mais enfin, il n'y a pas de problème, on va vous répondre. Qui veut prendre la parole ? Madame ROUSSEL.*»

➤ **Intervention de Madame ROUSSEL** : *«Il y a beaucoup de choses. Je me retrouve dans beaucoup de choses par rapport à ce qu'a dit Monsieur TONNEL. Effectivement de partout où nous entendions et c'est la raison pour laquelle j'étais intervenue au mois de décembre en posant la question qu'est-ce qu'il y aurait et est-ce que ce serait vrai qu'il y aurait des modifications dans les transports en commun sur Marcq-en-Baroeul et effectivement, la réponse a été, il y aura des changements mais pas d'arrêts supprimés et normalement, il y aura que des changements de noms de lignes. Donc, effectivement, je me fais aussi l'écho des usagers qui le lundi matin sont arrivés en retard au travail. Les lycéens sont également arrivés en retard et ont loupé des cours ou alors les correspondances sont très, très mal faites pour des personnes âgées ou de jeunes mamans qui avaient des enfants en bas âge et en poussette ; donc je me pose également des questions. Permettez-moi, quand même, de vous demander deux choses : dans la motion que vous nous demandez d'adopter, il y a un bilan complet dans les six mois.*

Je voudrais bien savoir ce que ça veut dire, parce qu'est-ce qu'il faut attendre, je sais que vous allez pouvoir nous renseigner : est-ce que l'on attend six mois pour faire effectivement, des régularisations ou est-ce que ce sera de nouveau dans six mois que l'on pourra faire des ajustements ? Voilà. Merci.»

➤ **Intervention de Monsieur PAPIACHVILI** : *«Juste pour dire et réagir aux propos de Monsieur TONNEL. En fait si seulement ce que vous disiez était vrai, on n'aurait pas l'unanimité quasiment des villes de la métropole qui seraient contre ce fameux plan. En réalité, ce qu'il s'est passé, c'est que, manifestement, les communes n'ont pas été associées et on voit bien qu'il y a une montée de toutes les communes, et pas seulement de la Ville de Marcq-en-Baroeul. Tout simplement, ça contredit ce que vous venez de dire. Hier par exemple, j'étais à DOMYOS où j'ai pu discuter avec les gérants. Il y a une ligne de bus juste en face de DOMYOS qui compte 250 collaborateurs ; ce sera 500 collaborateurs en 2020 et ce sont des pics de 2 500 personnes par jour. Sans aucune concertation avec la Ville, sans aucune concertation avec les entreprises, les commerçants, on est venu supprimer cette ligne de bus et cet arrêt en face de DOMYOS qui pénalise énormément cet établissement puisqu'ils ont 20% de leur clientèle qui sont des mineurs. C'est un état de fait qui perturbe beaucoup de monde ; moi, je ne peux que vous féliciter Monsieur le Maire, parce que dès que vous avez pris connaissance de ces difficultés, vous avez fait remonter l'information et il est maintenant urgent qu'Ilévia et la MEL puissent trouver des solutions à ces difficultés.»*

Monsieur le Maire : *«Moi, je n'ai pas du tout envie de polémiquer sur ce sujet puisque c'est un problème très important et, bien évidemment, je ne suis pas satisfait de l'offre aujourd'hui apportée à la Ville de Marcq-en-Baroeul.*

Ce que je voudrais dire, c'est qu'il y a un appel d'offres qui a été lancé par la MEL en matière de transports. Pendant la durée de l'appel d'offres, nécessairement, pour répondre aux obligations de la loi, les collectivités territoriales, les Maires qui ne font pas partie de la commission, ne sont pas informés de ce qui s'y dit et ce qui s'y dit ne peut pas être divulgué parce que sinon, l'offre peut être annulée et illégale.

C'est d'ailleurs ce qui a failli arriver dans cette affaire puisqu'il y a eu, à un moment donné où, paraît-il par erreur, des documents ont été adressés à toutes les parties et donc l'appel d'offres a failli être annulé. Donc tout le monde avait une prudence de sioux pour que le moins de chose possible ne soit diffusé.

Nous avons été invités à une réunion le 26 mars 2018 et on nous a donné un document que voici. Dans ce document, il est indiqué : «projet de la mobilité, secteur de Lille et sa couronne. Rappel des enjeux : un réseau de transport plus efficace, plus efficient », un réseau attractif pour séduire les habitants de la MEL, garantir un traitement équitable des territoires de la MEL, assurer une efficacité accrue du réseau.

Ensuite, on nous parle «par territoire. On nous donne les plans et voilà ce que l'on me donne le 26 mars : les Lianes sur le territoire de Lille et sa couronne ; une offre différenciée sur la commune de Marcq-en-Baroeul, une circulation des bus apaisée, un gabarit de véhicule adapté sur les différents quartiers de Marcq dont des minibus électriques, le maintien d'un itinéraire simple pour la Liane 5» ; et on me dit également, «des liaisons très performantes vers Lille, une fréquence toutes les 7 à 10 minutes pour la Liane, une amplitude de 5h30 à 00h30, un itinéraire simplifié sans antenne, des dessertes des principaux arrêts : rue de l'Eglise, Doumer, Clemenceau, le bas des Hautes Loges, trois types de bus sur la commune articulés sur la Liane 5, standard sur la ligne 16, minibus électriques sur la Citadine».

Si vous voulez, avec ça, je me dis : «oui, on a revu peut-être un certain nombre de choses, mais on m'offre quelque chose de très vaste, et l'idée, c'est de renforcer le service sur Marcq-en-Baroeul et dans la MEL». Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est le fait que les fréquences et les horaires de démarrage ne nous ont pas été communiqués et que nous l'avons appris dans les derniers jours. Je vais même vous dire qu'un de mes salariés a trouvé une caisse sur un quai de tramway avec des plans et avec les horaires. C'est comme cela qu'on l'a appris que les horaires avaient changé. On m'a promis des citadines, j'ai une citadine ; et on m'a promis des citadines ; et en fait, il y a une citadine qui va dans un sens et si on veut retourner, il faut attendre qu'elle fasse tout le tour de la ville ! Ca ne peut pas aller ! J'attends mes citadines au pluriel. J'attends que l'on modifie les horaires puisqu'il y avait des possibilités qui démarraient à 5h30 le matin. On me les a mis à 7h00 ! Je n'ai jamais demandé à ce que l'on me mette des horaires à 7h00 au lieu de 5h30 ! Il y a des gens qui vont à Lille, à la gare, qui ont besoin de ces bus ! Il n'y a jamais personne qui a eu une discussion sur ce sujet. Donc, moi je pense qu'il faut que, sur ce sujet, on ait une démarche conjointe auprès de la MEL pour dire, tout simplement, que nous ne sommes pas d'accord, et je ne suis pas le seul.

Quand je vois le Maire de Wattrelos, il est virulent et il est très en colère ; j'ai eu le Maire de Hem au téléphone, qui me dit que c'est inadmissible ; il n'y a pas eu de concertation sur les modifications et notamment sur les horaires. J'ai eu, à plusieurs reprises le directeur de Transpole, Ilévia maintenant, au téléphone ; je l'ai rencontré à plusieurs reprises.

Nous avons rencontré, mes collaborateurs et mon adjointe, Monsieur Daniel JANSSENS, le nouveau vice-président chargé des transports, pour il soit mis bon ordre à cette affaire.

Donc, nous sommes un certain nombre de communes à ne pas être du tout satisfaits de cette mise en oeuvre. On ne peut pas nous dire à la MEL «il faut utiliser moins la voiture, travaillez sur la mobilité » et, comme solution, moins de moyens de transports publics qui vont pourtant de paire avec cette ambition d'utiliser moins la voiture. Je demande à ce que l'on vote cette motion et puis que l'on fasse ce qu'il faut pour qu'à la MEL, on prenne en considération les demandes. C'est le sens de cette motion.»

Madame ROUSSEL : *«Est-ce que, éventuellement, vous pourriez réagir de toute urgence pour que la citadine fonctionne le dimanche, parce qu'elle ne fonctionne pas le dimanche. Si vous n'avez pas de transports intra-muros le dimanche, je crois que là, ça va vraiment fuser de partout. Est-ce que vous avez la possibilité de demande ?»*

Monsieur le Maire : *«Madame ROUSSEL, ce que j'ai demandé, ce sont des modifications immédiates, pour répondre à votre question, pas dans six mois. J'ai demandé des modifications immédiates de nouvelles lignes de bus, en adéquation avec les attentes des usagers. Ça rejoint ce que vous dites, un renforcement de la citadine à raison d'un passage toutes les 20 minutes dans les deux sens et pas 40 minutes comme aujourd'hui ; un rétablissement de la ligne 12 dans ses horaires et ses arrêts, notamment aux heures de pointe, de 5h30 à 9h30. Que l'on étudie une fusion des lignes 12 et 16, c'est ce qui nous a été dit, c'est une chose ; mais si on me supprime la fréquence des bus, c'est ça qui ne va pas. Et donc, il faut changer aujourd'hui, et sans polémique, Madame ROUSSEL : on est tous dans la même situation à la MEL, parce qu'avec votre groupe à la MEL, on est d'accord. Je pense que tous les groupes sont sidérés d'un certain nombre de choses qui ont été décidées. Voilà. Il est nécessaire que nous allions tous dans le même sens dans cette affaire, parce que là, il y a quelque chose qui ne va pas du tout.*

Je vous demande si vous le voulez bien de voter cette motion. Merci de votre unanimité et on tire tous dans le même sens. Merci beaucoup.»

Membres en exercice = 39

Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majo/Ni/PS-Verts/Debout la France/RN/PC)

La délibération 2019_02_0040DEL est adoptée à l'unanimité

Les autres délibérations municipales qui n'ont pas fait l'objet de discussion
sont adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire : *«Ce long Conseil est aujourd'hui terminé, si vous le voulez bien. Je vous en remercie.»*

Après avoir rappelé à ses collègues de ne pas oublier la signature
du registre des délibérations,

Monsieur le Maire les remercie pour leur participation,
remercie le public et la presse pour leur présence,
et les fonctionnaires municipaux, pour leur collaboration.

Monsieur le Maire invite les personnes présentes à prendre,
comme de coutume, le verre de l'amitié installé au fond de la salle.